



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU

L'An deux mille-vingt, le 13 octobre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 7 octobre 2020, se sont réunis à la Halle des Expositions d'Evreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Raphaël NORBLIN, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M GAVARDGONGALLUD Nicolas, M GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M VEYRI Timour, M RIGAL-ROY Olivier, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M JEANNE Emeric, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, M BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, M BOULANGER Jean-Christophe, M CAILLEUX Jean-Michel, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHAPLAIS Robert, M CHAUVIN Michel, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Stephane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUXCLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DENIS Philippe, M DI GIOVANNI Alain, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEBERT Dominique, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M MAILLARD Jean-Marie, M MAMMERI Rachid, Mme MARAGLIANO Francine, M MARTIN Jean-Marie, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme MURCIA Christiane, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M NORBLIN Raphael, M PATTYN Patrick, M PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M PICHOS Jean-Pierre, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUGER Guillaume, M ROUSSEL Cédric, Mme SAUVE Dominique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé

Madame COPPENS Françoise suppléante de Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur SIMON Christophe suppléant de Monsieur JUPILLE Pascal, Monsieur GONDINET François suppléant de Monsieur CONFAIS Max, Monsieur ANSELME Sébastien suppléant de Monsieur SAULNIER Robin, Monsieur UGGERI Sébastien suppléant de Madame BROCHAND-DULAC Gabrielle

ONT DONNE POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Kitty REVEL a donné pouvoir à Madame Séverine GUESNET, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Thierry BRULARD a donné pouvoir à Madame Caroline CASTELNAU, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Geoffrey CARIOT a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame France BARILLER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BOCAGE Sophie, Madame CANEL Françoise, Monsieur CHOKOMERT Patrice, Monsieur MARQUAIS Raynald, Madame SAVEL Frédérique

M. Guy LEFRAND

Désolé pour le format de cette réunion, mais vous savez que Covid oblige, nous ne pouvons plus siéger désormais dans la salle du conseil communautaire. La salle du Cadran n'était pas disponible ce soir pour cause de spectacle. Nous avons été amenés à vous proposer cette salle qui devrait malgré tout nous permettre d'exercer notre mandat d'élus. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de partage de micro. Deux agents présenteront un micro aux élus qui le demanderont. Je vous demande, chers collègues, de faciliter le travail des agents qui enregistrent et qui notent. A chaque fois que vous avez le micro, donnez votre nom et votre commune de manière à ce que nous puissions, encore une fois, aider les agents qui font leur maximum en ces temps compliqués.

Vous avez des carafes à eau puisque chacun a un gobelet réutilisable. Du gel est à votre disposition. Vous avez normalement, du fait de la distance entre la salle et le fond de l'écran, les Powerpoint qui seront présentés au cours de cette réunion, par devers vous. Et bien évidemment, il n'y aura pas de pot après le Conseil comme nous avons l'habitude de le faire, crise de la Covid oblige.

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux littéraux des conseils communautaires du 15 et du 17 juillet derniers que vous avez reçus par mail ainsi que dans le dossier du présent conseil. Y a-t-il des remarques, des observations sur ces procès-verbaux. Personne ne demande la parole, je considère donc qu'ils sont adoptés.

Je voudrais rappeler également d'acter la réception par l'ensemble des conseillers communautaires du compte-rendu du bureau communautaire du 15 septembre 2020 qui vous a été envoyé par mail le 18 septembre, ainsi que le compte-rendu du bureau communautaire du 29 septembre qui vous a été envoyé par mail le 30 septembre. Vous pourrez apprécier la célérité des services à vous adresser dans les deux à trois jours qui suivent les comptes rendus de nos bureaux communautaires.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE les procès-verbaux littéraux des séances en date du 15 juillet et du 27 juillet 2020

Bureau communautaire - Élection du 6ème Conseiller communautaire membre du Bureau**M. Guy LEFRAND**

Mes chers collègues, la première délibération à l'ordre du jour appelle l'élection du sixième conseiller communautaire délégué membre du bureau. Vous le savez, nous avons voté lors de nos premières réunions la création de huit postes de conseiller communautaire délégué le 15 juillet dernier ; cinq ont d'ores et déjà été pourvus. Je vous propose aujourd'hui d'élire un sixième conseiller communautaire. J'ai reçu la candidature de madame Emmanuelle TREMEL, maire de Muzy, à qui, si vous lui faites confiance, je compte proposer la délégation « relations, évaluation et suivi monde agricole ». Bien évidemment, c'est un vote à bulletin secret. Si vous en êtes d'accord, nous passerons deux urnes en même temps pour gagner du temps, comme nous l'avons fait au mois de juillet dernier.

M. Michel DULONDEL

Je n'ai pas entendu le nom s'il vous plaît.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose la candidature de madame Emmanuelle TREMEL, notre collègue maire de Muzy. N'oubliez pas de voter deux fois si vous avez un pouvoir s'il vous plaît.

Les deux urnes circulent.

Le Conseil communautaire :

- PROCEDE à l'élection de la 6^{ème} Conseillère communautaire « membre du Bureau » ; le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Election du (de la) 6ème Conseiller (ère) communautaire membre du Bureau**Résultats du premier tour de scrutin**

Nombre de votants (enveloppes déposées)	108
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	48

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
<i>Mme Emmanuelle TREMEL</i>	94	Quatre-vingt quatorze

Mme Emmanuelle TREMEL a été proclamée 6^{ème} Conseillère communautaire membre du Bureau et immédiatement installée.

Long Buisson 2 - Le Vieil Evreux - Cession de parcelles à la société FONCIERE DU SUD OUEST

M. Guy LEFRAND

Pendant que le collègue vice-président dépouille, je vous propose de passer à la deuxième délibération à l'ordre du jour.

Mme Stéphanie AUGER

Merci Monsieur le Président, bonjour mes chers collègues. La première délibération appelle la cession d'une parcelle à la Foncière du Sud-Ouest qui propose des solutions de stockage et de garde-meubles auprès des professionnels et des particuliers, dans des conteneurs maritimes de premier voyage, c'est-à-dire neufs. Nous leur proposons une parcelle de 5 600 mètres carrés au prix de 30 euros du mètre carré, pour un montant total de 168 000 euros hors taxes.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Bonsoir tout le monde. Une petite question concernant cette délibération. Il y a un seul emploi de créé j'ai bien lu la délibération ?

Mme Stéphanie AUGER

Oui, vous avez bien lu la délibération.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Depuis le temps qu'on nous parle de Long Buisson 2 en nous parlant de centaines de postes créés, nous sommes loin d'une centaine.

Mme Isabelle COLLIN

C'est plus sur le formalisme que sur le fond puisque ce débat sur le nombre d'emplois a eu lieu à la commission. Plusieurs échanges de courriels ont été effectués suite à la commission du 22 septembre sur son déroulé. Nous avons partagé de nombreux débats mais nous n'avons pas soumis ce dossier au vote, pour avis, au sein de la commission, alors que cette délibération fait état d'un « avis favorable » de la commission. Vous vous êtes engagés à débattre de ce sujet à la prochaine commission, je vous en remercie. Peut-être que pour ce conseil là, dans l'attente de la prochaine commission, nous pouvons ne pas noter « avis favorable » puisque nous n'avons pas émis d'avis.

M. Guy LEFRAND

Merci. D'autres prises de parole ?

Mme Stéphanie AUGER

Madame HANNOTEAUX, comme Mme COLLIN vient de le rappeler, c'est un sujet que nous avons évoqué en commission, et nous sommes entièrement d'accord sur le sujet puisque nous avons, depuis six ans, refusé tout projet de cette envergure, justement parce que nous avons fait de la création d'emplois la priorité sur la cession du foncier. Comme vous le savez, nous sommes en pénurie de foncier, nous y reviendrons sûrement tout à l'heure. Je vous rappelle que la consommation de foncier d'EPN par an est de 4,9 hectares. Aujourd'hui, sur le Long Buisson 1 et 2, il ne reste plus que 3 hectares. Je vous laisse imaginer. La raison pour laquelle nous avons pris cette décision est que c'est un terrain dont personne ne veut. C'est un terrain en bout de zone, dont les gens du voyage sont très friands, donc les entreprises qui sont autour sont excédées. Comme c'est un bout de terrain que nous n'arrivons pas à commercialiser, les gens du voyage s'y installent, donc nous avons pris la décision de vendre ce terrain qui ne trouvait pas preneur au prix qui a été délibéré par le conseil communautaire, c'est-à-dire son prix maximum. Voici donc la raison, même s'il n'y a pas d'emploi à la clé, pour laquelle nous avons pris cette décision. Nous avons bien noté votre avis.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, c'est un terrain particulièrement compliqué, aujourd'hui très enclavé, qui fait l'objet de beaucoup de sollicitude de la part des gens du voyage. C'est aussi une demande de nos chefs d'entreprise. Pour certains, l'entreprise et l'emploi ne sont pas forcément des sujets majeurs, mais pour nous ils le sont.

M. Marc PERRIN

Je partage entièrement la position de madame AUGER sur la vente de ce terrain pour avoir connu la situation pendant six ans sur ce terrain situé en extrémité de zone et qui a posé beaucoup de problèmes aux entreprises voisines.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'autre demande de prise parole ? Je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

- CEDE (moins 1 voix contre et 6 abstentions) à la société FONCIERE DU SUD OUEST, ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet de la transaction soit respecté (activité de stockage et garde meuble), une partie des parcelles ZD 115 et ZD 117 situées sur le parc d'activités du Long Buisson 2 au Vieil-Evreux, pour une superficie totale d'environ 5 600 m², au

*prix de 30€ HT/m², soit la somme de 168 000 € HT augmenté de la TVA à parfaire ou à diminuer en fonction des m² vendus, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération*

Dérogation à la règle du repos dominical année 2021 - Avis d'EPN

Mme Stéphanie AUGER

Nous sommes sur une délibération récurrente, il s'agit de la règle du repos dominical pour l'année 2021. C'est du formalisme puisqu'il faut l'avis d'EPN. La loi Macron passe de cinq à douze dimanches pour l'autorisation de repos dominical. C'est une décision qu'il appartient à chaque commune de délibérer avant le 31 décembre pour l'année qui suit, mais il faut saisir EPN qui doit donner un avis conforme aux demandes de dérogation. Nous donnons donc cette possibilité aux communes de passer jusqu'à douze dimanches par an puisqu'EPN doit donner son avis conforme.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Comme tous les ans, je voterai contre car les mères de famille, puisque souvent ce sont elles qui travaillent dans les magasins, sont nettement mieux avec leurs enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. Les agents des piscines qui travaillent le dimanche apprécieront. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

*- **EMET** un avis conforme aux demandes de dérogation au repos dominical de l'année 2021 pour les commerces des communes d'EPN, et ce, dans la limite de 12 dimanches par an*

Soutien d'EPN aux projets étudiants - Classe préparatoire Art et design -Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Mes très chers collègues, une délibération pour l'école préparatoire des arts. En septembre 2019, la Maison des arts Solange Baudoux a ouvert une classe préparatoire post-bac aux écoles supérieures d'art en partenariat avec l'école supérieure d'arts et de design Le Havre-Rouen. Cette première promotion de treize étudiants est un excellent résultat cette année puisque 80 % des élèves ont intégré une classe. Cette année, nous sommes passés de treize étudiants à quinze, donc c'est vraiment une école qui rayonne.

La Maison des arts sollicite un soutien financier d'EPN pour la création d'une identité visuelle de la classe : réalisation de supports de promotion de la formation qui doivent permettre d'ancrer l'identité de la classe préparatoire aux écoles d'art et faciliter la promotion sur l'ensemble du territoire lors de salons, rencontres et lors d'orientations ou portes ouvertes. Il est proposé de verser à la Maison des arts Solange Baudoux au titre de l'année 2020 une subvention d'un montant de 1 250 €.

M. Jean-Pierre PAVON

Je voulais compléter en disant qu'il y a d'autres élèves à la Maison des arts, et qu'il y a sept élèves qui suivent les cours « normaux » de la Maison des arts qui ont réussi leur entrée dans des écoles supérieures d'art. Cela confirme la qualité de l'enseignement de la Maison des arts.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord. Je vous remercie. Pas d'autre demande de prise de parole ? Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

*- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 1 250 € à la ville d'Evreux, au titre de la classe préparatoire post-bac aux écoles supérieures d'art de la Maison des Arts Solange Baudoux pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec la Maison des arts, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre*

Unité de Recherche Clinique du CHES -Subvention 2020

M. Arnaud MABIRE

Depuis 2018, le centre hospitalier Eure Seine met en place une unité de recherche clinique à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. Les missions opérationnelles du CIRCE visent à :

- promouvoir et faciliter la recherche clinique au sein du CHES ;
- promouvoir et faciliter une innovation médicale ;

- proposer des supports d'enseignement innovants à destination des professionnels – nous avons ouvert un DU santé cette année et une quinzaine de paramédicaux ont suivi cette formation ;
- la participation à l'animation du territoire dans le domaine médical ;
- renforcer l'attractivité du CHES et lutter contre la désertification médicale.

Pour la troisième année, le CHES sollicite un soutien financier à hauteur 30 000 € destinés à accompagner le projet de déploiement des actions de l'unité de recherche. Le CHES s'engage à dédier une personne ressource au cadre partenarial déployé qui doit permettre de faire du territoire une place reconnue en matière d'attractivité, de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé. Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, c'est la poursuite d'une action engagée. Il est prévu une évaluation au bout des trois ans. Nous avons d'ores et déjà, avec Arnaud MABIRE, rencontré la nouvelle directrice de l'hôpital d'Evreux qui s'engage à nous faire une évaluation complète de ses structures l'an prochain.

Le Conseil communautaire :

*- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 30 000 € au Centre hospitalier Eure Seine au titre de son unité de recherche clinique (URC), pour l'année 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre Hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre*

Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie - Approbation documents administratifs et financiers 2019

M. Rémi PRIEZ

Merci Monsieur le Président, bonsoir chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi monsieur PRIEZ, je vous présente mes excuses. Je vous donne, mes chers collègues, le résultat du vote de la première délibération concernant l'élection du sixième conseiller communautaire, en l'occurrence madame Emmanuelle TREMEL. Votants : 108 ; blancs : 14 ; madame TREMEL : 94 voix. Madame TREMEL est donc sixième conseillère communautaire. Mes félicitations.

M. Rémi PRIEZ

Ce premier dossier tourisme va se dérouler en deux temps puisqu'il s'agit déjà d'approuver le compte administratif et ensuite de prendre acte du rapport d'activité 2019.

Compte administratif

Je vous donne les principaux chiffres du compte administratif 2019. Sur la section exploitation, avant report et reste à réaliser, un solde positif de 14 308 € ; et sur la section investissement, de 19 480 €.

Après les reports et restes à réaliser, en exploitation, nous avons un excédent de 37 997 €, et un excédent aussi en investissement de 39 936 €, soit un solde d'exécution positif de 77 234 €.

Je précise que sur le vote de ce compte administratif, je ne prendrai pas part au vote en tant que président de l'office de tourisme, de même que madame AUGER en principe, vice-présidente.

Synthèse du rapport d'activité

Sur le deuxième sujet concerné qui prend acte du rapport d'activité, je pense que vous avez tous été destinataires de la synthèse de l'activité 2019. C'est un document d'une douzaine de pages qui relate les différents principaux chiffres de l'activité de l'office de tourisme. En résumé, l'année 2018-2019 a été une excellente année pour tout le monde, avec des chiffres en hausse sur tous les domaines. Si je prends par exemple ce que l'on appelle le réceptif, c'est-à-dire l'accueil des groupes, nous avons augmenté le chiffre d'affaires de +38 % avec un peu plus de 200 000 €.

Sur le chiffre d'affaires boutique, nous avons augmenté de 29% pour atteindre 80 000 € à peu près.

L'accueil : +42 % d'accueil de public, soit 57 000 personnes. Certains disaient que déménager était une erreur, et en fait c'est un succès puisque nous avons +42 % de visites. C'est pareil sur les réseaux sociaux : toute la fréquentation sur les réseaux sociaux est en hausse. Sur la partie commerce, qui est gérée par Stéphanie, c'est pareil : +96 % sur l'activité ; 79 porteurs de projets reçus ; 12 dossiers FISAC ; 211 demandes de traitement de commerces, etc. Une très bonne réussite de ce côté-là aussi. Sur la partie ressources humaines en enquête interne, nous avons une satisfaction gradée sur cinq étoiles qui est de 4,5. En termes de qualité management et satisfaction de travail, le tout est très bon.

Enfin, pour terminer, le comptoir fait parler de lui puisque nous avons beaucoup de Régions en France qui nous ont sollicités pour voir pourquoi nous étions passés au comptoir des loisirs, pourquoi nous nous étions intéressés à nos habitants, et nous sommes toujours sollicités. Le dernier en date est Mont-de-Marsan, mais il y a même eu la ville de Marly ou Deauville qui s'intéressent à ce qui se passe à Evreux.

Observation économique

Sur l'observation économique, nous avons collecté 175 000 € de taxes de séjour, soit une hausse de 47 %.

Un mot sur la fréquentation des sites : les trois premiers sites qui sont visités sont la cathédrale, le musée d'histoire et d'archéologie, Gisacum, et en 4^e l'Arbr'en Ciel.

Pour les retombées globales, c'est un calcul qui n'est pas fait par l'Office de tourisme et est plutôt « national », entre guillemets, qui reprend beaucoup de données, c'est travaillé. Il estime aujourd'hui à 23 M€ de retombées locales. Voilà quelques chiffres de l'activité. Cette année 2019 est vraiment une grosse satisfaction.

Par contre, l'année 2020 est très noire à cause de la crise de la Covid. La commercialisation est au point mort. Nous avons un peu relancé car suite au déconfinement de mai, cela s'était amélioré, donc nous avons reprogrammé des groupes pour septembre et octobre. Et finalement en juillet, tout a été annulé. Maintenant tous les gros tours operators avec lesquels nous travaillons ont annulé le département de l'Eure pour tout 2021, au moins jusqu'à nouvel ordre. La situation est plutôt compliquée.

Sur les données financières, à la même époque l'année dernière, nous avons collecté 120 000 de taxes de séjour, aujourd'hui nous en sommes à 55 000. L'état est vraiment assez mauvais. Nous sommes comme tout le monde et nous espérons une reprise assez rapide. Nous mettons les moyens en œuvre pour colmater les brèches et faire que l'Office s'en sorte le mieux possible.

M. Guy LEFRAND

Année 2019 exceptionnelle, année 2020 évidemment tragique du fait de l'actualité sanitaire. Des remarques, des observations ?

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (M. PRIEZ et Mme AUGER ne prennent pas part au vote) le compte administratif 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie et PREND ACTE du rapport d'activité 2019 de l'Office de tourisme et de commerce d'Evreux Portes de Normandie

Aide aux hébergements touristiques - Modification du règlement

M. Rémi PRIEZ

Je vous propose la modification du règlement de l'aide que nous apportons à la création d'hébergements touristiques. C'est quelque chose que nous promouvons depuis quelques années. Cela marche bien, nous avons de plus en plus d'hébergements touristiques, mais malheureusement nous sommes toujours en deçà de la moyenne nationale mais aussi de ce que nous souhaiterions avoir sur notre territoire. Pour cent habitants, nous disposons de 10,4 lits touristiques, alors que sur le département la moyenne est plutôt de dix-neuf lits et la moyenne nationale est de trente. Nous avons un léger retard, mais nous nous employons à l'améliorer. Nous vous proposons, dans la continuité de ce que nous avons, d'améliorer le système. Ce que nous avons avant, c'est que nous donnions une subvention de 500 € par lit touristique. S'il y avait un critère qui rentrait dans notre politique touristique, nous rajoutions une prime de 1 000 €.

Nous proposons aujourd'hui de renforcer le dispositif et d'être plus incitatifs sur la qualité. Il s'agirait de ne plus donner une subvention par lit, mais de subventionner un pourcentage de travaux.

Dans la délibération, vous avez une liste de critères sur lesquels nous retenons cette participation aux travaux. Cela répond à ce que nous souhaitons développer : tourisme vert, hébergements atypiques, le handicap sur lequel nous forçons les choses. Donc si nous avons un critère qui est retenu par le projet, nous financerons 10 % des travaux, s'il y a deux critères, 25 %, et s'il y en a trois, 40 %.

Nous souhaitons être incitatifs sur la création d'hébergements et monter en qualité. Nous avons des dossiers, mais nous souhaitons maintenant une certaine qualité.

Voilà l'objet de ce règlement. Vous l'avez en annexe de la délibération. C'est beaucoup plus détaillé en termes de dépenses, d'aides, la liste des critères. Nous parlons forcément des plafonds, des planchers, et des obligations du bénéficiaire. Voilà un résumé de cette modification.

M. Guy LEFRAND

Merci monsieur PRIEZ. Des demandes de prise de parole ?

Le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie. Les modifications proposées sur le règlement visent à faciliter l'entrée au dispositif pour tout porteur de projet (aide en fonction du montant des travaux et non du nombre de lits, et acompte dès la signature de la convention). Ensuite l'aide est proportionnelle à l'inscription du projet dans un à trois critères thématiques parmi ceux proposés. Une nouvelle catégorie est ajoutée, afin de développer l'agritourisme, en répondant aux enjeux de la diversification agricole sur le territoire.

La subvention sera donc proportionnelle aux dépenses prévisionnelles présentées, et sera progressive suivant les critères dans lesquels s'inscrit le projet :

Nombre de critères suivis	Subvention en % des travaux
1	10 %
2	25 %
3 ou plus	40 %

Liste des critères :

- Hébergement écologique (label clé verte, ecolabel européen...)
- Hébergement accessible avec un minimum de deux handicaps (label Tourisme et Handicap)
- Hébergement répondant à une des thématiques suivantes, et bénéficiant d'un label correspondant : vélo, accueil équestre, pêche
- Hébergement insolite (cabane, yourte, tipi, roulotte, caravane vintage...)
- Hébergement avec une offre spa/sauna/piscine
- Hébergement de grande capacité (plus de 15 lits sur un même site)
- Hébergement sur une installation agricole (demandeur cotisant MSA).

Une bonification supplémentaire (+15%) est accordée si le projet répond à l'une des caractéristiques suivantes : ferme auberge, exploitation agriculture biologique, vente directe, ferme pédagogique

Subvention hébergement touristique -Le Vieil-Evreux - Mme Anne-Sophie BLIER

M. Rémi PRIEZ

Trois dossiers qui rentrent justement dans ce nouveau règlement. Un premier dossier situé sur la commune du Vieil-Evreux, de madame Blier. Avant, elle était propriétaire d'un ancien corps de ferme. Il y a une création importante de logements. Il va y avoir une maison principale qui va être transformée en deux gîtes de 6 et 9 personnes, un ancien bâtiment en un gîte de 4 personnes, et un ancien four à pain en gîte de deux personnes. Au total, nous allons voir la création de 21 places disponibles pour ces hébergements. En plus, un deuxième critère est à ajouter : la création d'un spa. Le total des travaux se monte à 108 223 €. Comme il y a deux critères, nous allons prendre en charge 25 % des travaux, et comme nous sommes sur un hébergement important en termes d'accueil, le plafond est de 60 000 €. Donc si nous calculons 25 % sur les 108 000 €, nous arrivons à une subvention de 27 055 €.

M. Marc PERRIN

Je vais m'abstenir sur le vote de ce dossier parce que je n'ai pas eu de présentation du projet par l'investisseur.

M. Guy LEFRAND

Pas d'autre demande prise de parole ? Je mets donc aux voix.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE (moins 2 voix contre et 7 abstentions)** une subvention d'investissement à hauteur de 27 055 € à Mme Anne-Sophie BLIER au titre de son projet de création d'un ensemble de gîtes de 21 places sur la commune du Vieil-Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

Subvention hébergement touristique -Marcilly-sur-Eure - M. DACQUIN

M. Rémi PRIEZ

Dossier de monsieur Dacquin à Marcilly-sur-Eure. Il s'agit d'un second gîte pour dix personnes. Il va être labellisé « accueil vélo » et grande capacité. Il s'agit aussi de travaux et d'une somme importants : 98 878 €. Nous participons à une hauteur de 25 %, mais avec un plafond 20 000 €, donc la subvention se montera à 20 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 20 000 € à M. DACQUIN au titre de son projet de création d'un meublé 10 places sur la commune de Marcilly-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Subvention hébergement touristique -Jouy-sur-Eure - SCI LA TANIÈRE**M. Rémi PRIEZ**

Dernier dossier, concernant la SCI La Tanière à Jouy-sur-Eure. Madame Lecanu, la gérante, transforme une grange en colombage en gîte composé de trois chambres et de six lits touristiques, avec pour compléter un spa. Comme elle n'a qu'un seul critère, nous subventionnons à hauteur de 10 %, soit 8 370 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 8 370 € à la SCI La Tanière au titre de son projet de création d'un gîte 6 places, sur la commune de Jouy-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre

ZAC du Long Buisson 3 - Approbation du dossier de création**M. Xavier HUBERT**

Merci Monsieur le Président, bonsoir à tous. Les délibérations n° 11 et 12 concernent le Long Buisson 3. Je vous propose de faire une petite présentation pour chacun de ce qu'est ce parc d'activités du Long Buisson 3, avant de présenter plus spécifiquement les deux délibérations sur lesquelles nous aurons à nous prononcer.

Long Buisson 3

Vous allez immédiatement voir une carte qui fixe le périmètre de la zone Long Buisson 3. Cette carte vous indique d'emblée que la zone est contenue, elle fait une superficie de l'ordre de 60 hectares. Elle est contenue au sud par la route nationale 1013, donc elle ne pourra pas déborder de cette limite qui a été fixée. Je veux rappeler à tous qu'il s'agit pour nous, EPN, d'un projet ancien puisque nous avons déjà inscrit et approuvé cette inscription au contrats de territoire en septembre 2015, donc cela fait environ cinq années que nous planchons sur cette zone. Les études préalables ont été lancées dès 2016, il y a eu ensuite une concertation préalable pendant plus d'une année, de septembre 2018 à novembre 2019 avec la possibilité de s'exprimer et deux réunions publiques qui se sont tenues à Guichainville.

Nous avons également, au mois de juillet dernier, lancé une consultation électronique – il y a eu quelques remarques faites –, et puis nous avons délibéré il y a quelques mois sur le fait que cette zone serait exploitée sous la forme d'une concession d'aménagement. Le conseil communautaire a délibéré sur un certain nombre de points et aujourd'hui nous avons deux délibérations à prendre, l'une sur le dossier de création de la ZAC et l'autre sur le choix du concessionnaire de cette ZAC, si nous acceptons la création de la ZAC.

Contexte

Quelques éléments de contexte pour situer l'enjeu pour EPN de la création d'une telle zone.

- Il faut d'abord bien voir que nous avons, madame AUGER l'a dit à l'instant, un déficit foncier économique absolument majeur, puisque seuls quelques terrains sur les zones précédentes restent à valoriser, que s'il existe sur d'autres zones quelques terrains, ils n'appartiennent pas à l'agglomération, à la différence de cette zone-ci. En matière économique et de foncier économique, le maître mot c'est d'anticiper, parce que si nous attendons de vendre le dernier terrain pour se plonger dans la zone future d'aménagement, il y aura de grosses difficultés pour notre activité économique et notre attractivité économique.
- Nous avons aussi voulu réaliser un aménagement durable exemplaire. On peut peut-être toujours faire mieux, mais il y a eu beaucoup de valeur écologique et paysagère ajoutée à ce projet. Monsieur GAVARD-GONGALLUD a également pensé à booster le projet à ce niveau-là, que ce soit en matière de gestion des eaux pluviales, biodiversité, plantations, de mobilités, notamment de mobilités douces, en matière énergétique – nous incitons les futures constructions à faire usage de panneaux photovoltaïques –, ou même, sur le futur centre aqualudique, la possibilité d'un raccordement au chauffage urbain. Tous ces éléments sont des éléments qui signent un futur Long Buisson 3 durable.

- Enfin, il faut également, afin que ce soit bien clair pour tout le monde, dire que nous investissons en réservant ce Long Buisson 3 aux entreprises qu'on appelle B2B, c'est-à-dire d'activité professionnelle à activité professionnelle, PME, PMI, activité artisanale, mais en aucun cas ces parcelles à commercialiser ne seront réservées à du commerce de détail de particulier. Cela fait qu'il n'y a pas de crainte de concurrence avec les commerçants de la ville d'Evreux et des communes alentour.
- Quatrième point, j'y ai fait allusion, c'est la création d'un centre aqualudique qui sera au nord de la zone à proximité d'équipements sportifs déjà existants. C'est assez cohérent. Ce centre aqualudique sera porté par EPN.
- Et enfin, dernier point important, c'est l'intégration de ce Long Buisson 3 dans une connexion, dans une infrastructure routière qui est cohérente. Nous le verrons d'emblée sur la slide suivante puisque, vous le voyez, nous avons négocié avec l'Etat l'accès sud de cette zone Long Buisson 3 avec une bretelle qui, directement de la nationale, permettra d'accéder à la zone Long Buisson. Lorsque l'on prolonge au nord après le rond-point, on voit que le boulevard du 14 juillet pourra être également rejoint, il y aura un accès. Et sur un axe plus est-ouest, vous voyez la création d'un rond-point à l'ouest qui permet d'accéder, du côté ouest vers Décathlon, nous avons également une trame routière.

Il y a des axes routiers pour les automobiles, des voies douces également, il y a eu également une étude sur le bruit. Tous ces éléments nous laissent penser que nous disposons d'un très beau projet. Je dois dire également que, et cela n'est pas négligeable, nous sommes tous préoccupés par l'emploi, nous attendons d'après les moyennes, les estimations, le benchmark qui peut être pratiqué – ce n'est pas une estimation au hasard – la création d'environ 2000 emplois sur les années à venir.

Communes d'implantation

Je termine cette première partie de présentation en indiquant que nous disposons des délibérations des accords des trois communes d'implantation du Long Buisson 3 : Evreux, Guichainville et Angerville, qui ont toutes trois donné leur accord sur la poursuite de ce projet.

Etapes réalisées et à poursuivre

Etapes réalisées

La slide suivante, il s'agit des étapes déjà réalisées et celles à poursuivre. Pour les étapes déjà réalisées : nous avons réalisé toutes les études préalables ; je l'ai dit, les études faune-flore, toutes les études environnementales, bruit, foncier et mobilités.

Nous avons pratiqué, c'est important, les acquisitions foncières à hauteur de 98 %, il reste une petite parcelle à acquérir. Nous pouvons dire qu'EPN est propriétaire du foncier de cette zone. Nous avons réalisé des consultations.

Etapes à poursuivre

Il y aura ensuite des étapes à poursuivre : les 2 % d'acquisitions foncières restants.

Nous aurons également, et ce sera la deuxième délibération, à choisir l'aménageur de cette concession de la ZAC.

Ensuite, les études opérationnelles pour vraiment démarrer. Nous aurons à examiner à nouveau ce dossier pour voter la réalisation de la ZAC, probablement au premier trimestre de l'année prochaine, et ensuite les travaux vraiment opérationnels s'engageront, c'est ce qui vous est indiqué dans la dernière slide sur laquelle vous avez une sorte de phasage des opérations. En mauve, première étape avec le parc aqualudique, quelques parcelles au nord de la zone, et en façade, des grandes unités avec quelques autres parcelles plus petites.

Et vous le voyez, cela s'échelonne : 2024 la deuxième phase et 2026 la troisième phase. C'est dire que nous avons une opération d'envergure, puisque nous pensons clôturer cette ZAC, même si c'est un chiffre à prendre avec réserve, en 2033. C'est véritablement l'engagement la collectivité sur un développement économique des quinze prochaines années.

Première délibération

J'en viens, d'entrée, à la présentation rapide de la première délibération numéro 11 : la création de la ZAC. C'est une étape importante. Le dossier de création présente le rapport de présentation, un rapport de situation, et il vous est demandé d'approuver le dossier de création de la ZAC tel que je viens de le présenter.

Vous avez également le périmètre de la ZAC dans la première slide.

Il s'agit aussi de valider la réalisation de cette zone sous forme d'une concession d'aménagement. De façon plus anecdotique, mais c'est important quand même, la réalisation de cette ZAC sera exclue du champ de la taxe d'aménagement, ou en tout cas de la part communale de la taxe d'aménagement.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette première délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci, monsieur le vice-président, pour cette présentation claire et objective, contrairement à ce que nous entendons parfois. Je vais maintenant donner la parole à la salle.

M. Guillaume ROUGER

Merci Monsieur le Président, merci monsieur le vice-président HUBERT pour cette présentation. Nous sommes le 13 octobre 2020, je pense que sur ce point nous sommes tous d'accord. Nous sommes donc amenés à approuver, en ce jour du 13 octobre 2020, la création de la ZAC du Long Buisson 3, soit précisément trois jours avant la fin de la période d'enquête préalable à l'autorisation environnementale qui a été prescrite par le préfet et qui se termine officiellement le 16 octobre à 18 heures. Comprenez que nos citoyens puissent s'interroger sur la pertinence de votre calendrier, voire le trouvent franchement inopportun. De là à penser que vous ne faites pas grand cas des résultats de l'enquête publique, il n'y a pas l'ombre d'un doute, pas même d'un buisson.

Pourtant, monsieur le vice-président, vous n'avez pas ménagé vos efforts au cours des derniers mois et au cours des dernières années, vous-même, pour aller à la rencontre des habitants pour expliquer et rassurer. Nous savons tous ici votre valeur, votre engagement pour notre territoire et le respect avec lequel vous considérez la parole de nos concitoyens. Alors comment s'explique une telle erreur d'appréciation dans le calendrier de vos débats ? Nos concitoyens ne le comprennent pas et le vivent, pour certains, comme un mépris de notre assemblée à leur égard. Ce n'est évidemment pas souhaitable de laisser planer le moindre doute sur ce sujet.

Cela m'amène donc à considérer que le vote d'aujourd'hui sur ce sujet, quelle que soit la direction que prendrait ce vote, n'est pas souhaitable puisqu'il constituerait dans sa forme un camouflet inacceptable infligé aux habitants que nous représentons.

Sur le fond du dossier et sur la pertinence même du projet au regard des critères économiques, environnementaux ou urbanistiques, il y a de nombreuses questions, pas des moindres. La première porte bien sûr sur les conséquences de ce projet de ZAC en matière d'artificialisation des sols. Ce sujet, mes chers collègues, appelle à la plus grande responsabilité dans les décisions d'aménagement que nous avons à prendre. Nos concitoyens, notamment les plus jeunes d'entre eux, sont désormais largement sensibilisés à cet enjeu qui nous engage sur plusieurs générations. Vous évoquiez tout à l'heure la date de 2033 pour la clôture de la ZAC.

Dans son avis de délibéré sur votre projet d'artificialisation des sols du Long Buisson 3, la MRAE, Mission régionale d'autorité environnementale de Normandie vous alerte de manière très explicite sur ce sujet, indiquant que votre argumentation quant à la nécessité de proposer une nouvelle offre économique au Long Buisson à vocation généraliste n'est pas assez précise et étayée. La MRAE rappelle notamment que cette artificialisation des sols au profit notamment d'espaces commerciaux – nous y reviendrons – est un enjeu majeur susceptible d'avoir des incidences sur le changement climatique, les ressources naturelles de notre territoire, le sol, l'eau, les déplacements et les comportements des populations. Il faut rappeler également que dans notre Région, l'artificialisation des sols a été ces dernières années en progression constante et presque cinq fois supérieure à la croissance démographique. Nous parlons ici d'un projet d'artificialisation des sols sur près de 60 hectares. Ce ne sont pas les magnifiques écocups qui compenseront l'impact écologique de votre projet. Ce constat et cet appel à la raison, c'est d'ailleurs l'objet de la circulaire du 24 août dernier du Premier Ministre qui demande au préfet de l'aider à user de son pouvoir de recours pour s'opposer à des projets qui ne respecteraient pas les principes de mesure et de responsabilité sur cette artificialisation des sols.

Vous le dites vous-même en page 117 de votre rapport d'évaluation environnementale – je vous invite, mes chers collègues, à vous y reporter – en justifiant votre projet d'artificialisation par, je cite, « le caractère facilement disponible de ces terres agricoles ». Là, je vous rejoins. Ces terres sont effectivement facilement disponibles, mais ce n'est pas pour réaliser des choses faciles que les citoyens vous ont porté aux responsabilités avec toutes les qualités reconnues que vous avez. C'est précisément pour réaliser des choses difficiles et faire bénéficier la collectivité de votre expertise vous qui avez sans doute été le président le mieux élu de cette assemblée. Oui il est plus difficile de privilégier l'exploitation des friches existantes ; oui cela nécessite des acquisitions progressives, plus ardues, plus complexes ; oui cela prend plus de temps. Mais nous en avons du temps depuis que vous nous parlez de ce projet. Cela fait plusieurs années que vous projetez cette ZAC. Pourquoi n'avoir pas mis ce temps à contribution pour avancer sur le réaménagement des friches existantes ou le réaménagement des anciennes zones d'activités de notre territoire, dont certaines sont clairement à l'abandon ? Rougemare, Arachequesne, zone d'activité de Nétreville, Friche Aspocomp et d'autres sur près de 110 hectares : autant de friches qui restent sans projet sérieux, autant d'hectares dont vous nous dites qu'ils seraient inexploitable. Ils ont pourtant fait l'objet d'une artificialisation par le passé.

Monsieur le vice-président, mes chers collègues, je pense que cette question des friches et du réaménagement des zones d'activité existantes doit être notre priorité et mobiliser notre énergie.

Le deuxième point porte sur l'intégration dans le projet de surfaces commerciales. Vous nous indiquez régulièrement, et ce soir encore, que votre projet n'intègre aucune surface commerciale. C'est d'ailleurs l'engagement que vous avez pris devant les habitants de Guichainville lors d'une réunion de concertation le 2 juillet 2019. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site de *La Dépêche d'Evreux*. Le journaliste qui retranscrivait les débats indique, je cite, « l'information majeure avant d'entamer les échanges avec l'assistance a été de souligner que la zone d'activité ne comprendrait aucun commerce », ce qui a désamorcé les inquiétudes du public. Je crois qu'ils avaient pourtant raison de s'inquiéter. En effet, si vous entretenez un flou très artistique sur les surfaces commerciales en leur donnant le qualificatif de surfaces commerciales B2B ou interentreprise, il n'en demeure pas moins que ces activités commerciales représentent près de 14 % des mètres carrés commercialisables au titre de la concession d'aménagement que vous envisagez, près de 23 % des recettes de commercialisation de la ZAC. Il s'agit du deuxième poste de recettes après les surfaces de grande emprise. Vous évacuez donc ce sujet comme si ces surfaces commerciales n'en étaient pas vraiment. C'est faux évidemment, et bien malin celui qui peut jurer aujourd'hui la main sur le cœur que ces surfaces ne viendront jamais concurrencer le tissu commercial existant. Je crois qu'il faut simplement se référer à la définition d'une surface commerciale d'après le code de commerce. Celles que vous prévoyez entrent bien entendu dans ce champ, elles seront donc soumises à autorisation de la commission départementale d'aménagement commercial qui est précisément l'objet la circulaire du Premier Ministre visant à empêcher ces extensions commerciales irraisonnées au détriment des surfaces agricoles.

Mon troisième point de fond porte sur votre projet d'équipement aquatique, le terme vous revient, sur cette zone d'activité. Vous savez que je défends une toute autre vision de cet équipement. Tout d'abord en cohérence absolue avec ce que j'ai développé précédemment, je soutiens la construction de ce nouvel équipement au sein du tissu urbain existant, en exploitant une friche existante dont la requalification est tout à fait possible sans grande complexité en proximité des voies permettant l'accès aux usagers des communes du sud de l'agglomération.

Par ailleurs, nous sommes en total désaccord, vous le savez, avec un investissement significatif de l'agglomération dans un bassin de 25 mètres qui ne répond ni aux besoins des usagers ni au rang que doit retrouver notre capitale départementale. Il suffit de regarder comment nous sommes passés totalement à côté de l'opportunité que constituaient les JO 2024, dépassés par des communes du département telles que Val-de-Reuil, Vernon ou Louviers. Nous avons aujourd'hui une fenêtre d'investissement sur cet équipement de piscine. Il est absolument indispensable. Saisissons cette opportunité pour rehausser le niveau de nos équipements sportifs avec un bassin de 50 mètres qui nous redonnera une place sur l'échiquier des infrastructures sportives normandes.

Mes chers collègues, ce dossier est sans doute l'un des plus importants de notre mandature. Il nous engage. Il engage notre responsabilité collective vis-à-vis de nos concitoyens, mais également vis-à-vis des générations futures. Ne faisons pas de ce vote une faute politique, ne nous dérobons pas de nos responsabilités d'élus, remettons ce projet sur la table, travaillons ensemble à son amélioration. C'est tout à fait possible et je dirais que c'est tout à fait indispensable. Pour toutes ces raisons, et parce qu'il me semble que nous devons pouvoir voter en conscience, sans craindre la moindre pression sur un sujet aussi structurant, je demande à ce que le vote de cette délibération et de la suivante puisse se faire à bulletin secret, si vous l'acceptez, mes chers collègues et si cela vous paraît envisageable, Monsieur le Président et monsieur le vice-président. Pour notre part, je vous indique que les arguments que je vous ai exposés nous conduiront à voter contre le projet dans sa forme actuelle car nous sommes convaincus qu'un consensus peut être trouvé dans l'apaisement. J'ajoute que la délibération suivante nous apparaît encore plus inacceptable puisqu'elle concède dès à présent l'aménagement de la ZAC à la SHEMA que préside d'ailleurs monsieur LEFRAND dans des conditions financières, opérationnelles et contractuelles qui posent question.

Merci Monsieur le Président, merci monsieur le vice-président, merci mes chers collègues pour votre attention sur ce dossier structurant que nous devons retravailler ensemble.

M. Didier CRETOT

Je voulais juste intervenir sur le fait que nous voyons bien que nous concentrons quasiment tout le développement économique de l'agglomération sur le territoire sud et que, pour d'autres communes, on n'a pas l'impression que nos zones d'activités, nos friches peut-être, sont intéressantes. Je vais forcément citer le cas de la commune de Gravigny, mais aussi en partie celle de Normanville, contiguë, où nous voyons que depuis plusieurs années rien n'est fait sur notre zone d'activités, si ce n'est que nous avons été suffisamment gentils à une époque concernant la construction du

centre de traitement des eaux usées sur le territoire ; la commune de Gravigny avait voté à l'unanimité. Depuis, rien. Notre zone est à l'abandon, il n'y a pas de projet, pas d'avenir.

Je ferais remarquer aussi, peut-être de façon plus intéressée, que lorsqu'on construit une zone d'activités de cette nature, bien sûr le produit commercial va à l'agglomération, mais il faut savoir que les taxes foncières vont aux communes d'implantation. Cela crée forcément un déséquilibre important sur le territoire de l'agglomération. Je vous rappelle que le centre de traitement des eaux usées étant un équipement à destination intercommunale, ne génère aucune recette pour la commune de Gravigny alors que nous avons mis à disposition un terrain assez important. J'aimerais bien que notre friche industrielle sur le nord de l'agglomération puisse être considérée aussi comme prioritaire dans la mesure où elle n'est pas non plus négligeable puisqu'elle fait presque 13 hectares. Je voudrais bien que, dans la réflexion, nous n'oublions pas que le territoire de l'agglomération est un peu plus large que le Long Buisson.

M. Timour VEYRI

Tout d'abord, je suis réellement heureux que nous soyons réunis ce soir et que nous puissions évoquer, à travers ce dossier, le visage, demain, de notre agglomération – je crois que cela a été dit. Derrière un mot un peu technique, la zone d'aménagement concertée du Long Buisson 3, c'est un vrai dossier de fond qu'il nous est demandé d'aborder. Celui-ci, nous l'avons compris, correspond à un engagement, du président LEFRAND, nous sommes donc d'ores et déjà très avancés dans la procédure. Certains d'entre nous ont même le sentiment, je crois l'avoir senti en venant ici, que le calendrier va un peu vite. Pour ma part, je suis assez d'accord pour dire qu'il me semble que le calendrier est conduit à marche forcée. Néanmoins, je tiens à remercier monsieur HUBERT pour sa présentation qui permet de poser les choses avec calme, avec un certain nombre de détails et donc d'aborder ce dossier.

Je trouve normal que l'on essaie d'avancer vite lorsqu'on est convaincu, donc il est normal que le président de cette agglomération veuille aller vite. Mais d'abord, il reste beaucoup d'entre nous à convaincre, dont moi-même. Nous avons tous senti l'émotion de nombre de nos concitoyens qui, eux, non seulement ne sont pas convaincus mais sont même inquiets. Je crois qu'il faut aussi s'adresser, par-delà les murs de notre agglomération, à nos concitoyens.

Or, la délibération le rappelle elle-même, je cite : « ce projet stratégique constitue une réponse au déficit d'offre foncière en matière de développement économique pour les dix-quinze prochaines années ». Cela a été rappelé notamment par le vice-président HUBERT. Donc c'est très clair, ce soir : le dossier stratégique aura des conséquences pour des décennies sur notre territoire. Il doit donc être mûrement réfléchi avant que nous ne soyons totalement pieds et poings liés.

D'une certaine manière, je considère, avec beaucoup, qu'il s'agit de ne pas reproduire certaines erreurs qui ont pu être commises, notamment dans les années 2000 avec la création de la zone franche. A l'époque, de nombreux élus alertaient sur un certain nombre de risques, notamment de voir des professions libérales partir, je prends l'exemple d'Evreux et de son centre-ville, et personne ne les avait écoutés à l'époque. C'est ce qui s'est passé. Plus près de nous, il y a également l'extension de Carrefour. Nous avons alerté sur le risque que celle-ci faisait courir aux petits commerces de proximité. Depuis trois ans, il y a une augmentation de 40 % de la vacance des commerces à Evreux.

Nous voyons bien que souvent ces dossiers très lourds sont traités très rapidement, et on ne se rend compte qu'après, parfois de manière limpide pour tous, des conséquences qu'ils ont. Sur un dossier comme celui-ci, ce soir je crois qu'il faut avoir beaucoup de modestie, se poser des questions avec un peu pragmatisme.

D'abord, de par son ampleur, sur la question de l'impact. Vous avez insisté, monsieur HUBERT dans votre présentation, sur l'impact du dossier dans un certain nombre de communes, les principales concernées : Guichainville, Angerville-la-Campagne et bien sûr Evreux. Nous voyons bien que c'est un dossier qui concerne l'avenir même de notre agglomération dans son ensemble. Les questions doivent donc se poser au niveau de l'agglomération. Or, entre le moment où le projet a été annoncé par le président de l'agglomération il y a maintenant quelques temps, que l'on partage d'ailleurs la philosophie du projet, et le vote de ce soir, beaucoup de choses ont bougé, beaucoup de choses ont changé. Je pense notamment à la crise sanitaire, à la crise sociale et économique, à la crise liée à la Covid qui jettent, je crois, sur les enjeux de ce projet une lumière nouvelle. Question toute bête : peut-on faire une zone d'activité après la crise comme si de rien n'était, comme si rien ne s'était passé ? Ce n'est pas certain. Ces circonstances extérieures nous commandent de faire preuve de sagesse. Je crois que nous pouvons nous poser, à la lumière de celles-ci, un certain nombre de questions.

Il y a deux grands sujets selon moi. D'abord, la question simple qui est de savoir si cette ZAC correspond, à la fois économiquement et écologiquement parlant, à un projet d'avenir ou à un projet du passé ?

Je crois que nous avons le droit de poser les questions en ces termes si nous voulons avoir une boussole un peu fiable sur le vote qui doit être tenu ce soir. Enfin, il y a un deuxième sujet qui a été abordé juste avant – je me joins tout à fait aux réflexions de mes collègues – sur le fait de savoir si nous n'allons pas un peu vite sur ce dossier. Peut-être qu'un temps de réflexion, de concertation, d'écoute et de travail collectif va être nécessaire.

Le premier point porte sur la question de l'enjeu même de cette ZAC. Je crois que c'est important d'en parler parce que la manière dont celle-ci nous a été présentée nous conduirait effectivement, à voter comme un seul homme. Mais c'est un projet qui impactera, et c'est peut-être là qu'il y a un hiatus, une différence d'appréciation entre nous, monsieur HUBERT, plus que les dix-neuf prochaines années mais probablement les cinquante prochaines années. Par conséquent, il faut vraiment se poser des questions au long court. La première question que l'on peut se poser et que je pose à mes collègues, c'est : cette zone est-elle adaptée d'abord aux besoins d'aujourd'hui et aussi à ce que nous anticipons, si je puis dire, pour ce que l'on appelle le monde de demain ? D'abord, sur le monde d'aujourd'hui, j'aimerais dire un mot sur les difficultés actuelles. Je ferai court sur ce point, vous savez en tant que maires et élus locaux, que la maîtrise du foncier est un enjeu essentiel, les communes de l'agglomération sont contraintes en permanence par le plan local d'urbanisme dans leurs projets. Et dans ce cas, pour la ville centre, alors que toutes les communes se serrent la ceinture, nous voyons un projet titanesque émerger. Cela pose des questions d'équilibre territorial. Je comprends qu'on se pose ces questions, je pense même important que nous nous les posions ensemble. Donc la première interrogation concerne ce besoin d'agrandissement externe plutôt qu'interne à Evreux. Nous le voyons après des années de désindustrialisation dans les années 1990 et 2000. Notre agglomération est riche en friches urbaines, cela a été dit, et de sites à requalifier. On peut les citer : Rougemare et sur une autre échelle les usines de Navarre, et je n'évoque évidemment pas les terrains laissés vacants par l'ANRU, on pense notamment à La Madeleine et au centre-ville – nous en parlerons tout à l'heure mais c'est aussi le dossier de l'ancien hôpital ou celui du centre de tri PTT qui attend d'être reconverti en espace d'activité.

Mais il y a également, cela a été dit, la question de l'usage, l'utilisation, la valorisation des friches qui ne sont pas à Evreux et qui doit être posée, avec celle de l'équilibre territorial. C'est une question qui n'a pour l'instant pas été mise sur la table et qui est importante.

Ensuite, nous voyons bien quand on rentre dans le fond du dossier que ce qui soulève aussi beaucoup d'émotion est cette question de la destruction de 60 hectares de terres agricoles. Pour ma part, je n'y suis pas favorable. Dans une étude publiée en 2018, le CESE, Conseil économique social et environnemental de Normandie a d'ailleurs pointé le recul des espaces agricoles et naturels en Normandie et l'ampleur du bétonnage. Cela a été évoqué il y a quelques instants, mais je vais donner les chiffres précis : en quarante ans, 54 % des prairies normandes ont disparu au profit des zones industrielles et commerciales et d'habitat. La question c'est : faut-il continuer ainsi ? C'est la question que posent les associations de défense de l'environnement et les agriculteurs. J'espère que vous ne m'en voudrez pas, mais pour ma part, je leur donne raison.

Aujourd'hui, il y a un deuxième volet qui compte, qui est le volet économique. Nous avons une crise économique qui va nous amener, je crois, à être très prudents lorsque l'on envisage l'avenir. Pour cette année, l'Etat projette, et c'est un chiffre qui a été rendu public il y a quelques heures je crois, une récession de 10 %. Nous connaissons donc, chers collègues, une récession de 10 % cette année. C'est l'ensemble de l'économie française et mondiale qui est fragilisée. Ici, nous pensons comme des investisseurs mais dirons-nous aux habitants en sortant du conseil d'agglomération, les yeux dans les yeux, que nous faisons un bon investissement ? Pour poser la question encore autrement, si c'était notre argent, irions-nous le mettre aujourd'hui dans un projet dont nous ne sommes absolument pas certains qu'il nous permette un retour sur investissement digne de l'investissement que nous allons mettre ? Qui, aujourd'hui, est capable de l'assurer ? personne je crois. Nous sommes dans un moment de flou, dans un moment d'inquiétude, et je crois que dans les moments de flou et d'inquiétude, il faut être prudent, il faut gérer les données publiques comme un bon père de famille, et je crois que c'est ce qu'il faut faire en prenant le temps de la réflexion et en prenant le temps de voir la situation se stabiliser.

Nous voyons par exemple que le projet repose en grande partie sur un pari, celui du fret et de la logistique. Ce n'est pas inintéressant, mais il n'empêche que dans ce cas-là, il faut déjà partir d'une étude sérieuse sur le sujet et voir notre positionnement par rapport à d'autres agglomérations. Ce sont aussi, il faut bien le dire, des secteurs qui à la fois ne connaissent pas tout à fait la crise et ne sont pas non plus tout à fait les secteurs les plus porteurs d'avenir. Sans être désagréable, ce sont des secteurs à très faible valeur ajoutée, ce sont des secteurs à très faible employabilité. Sur la question de la logistique, mes chers collègues, tout le monde sait que nous allons vers la robotisation.

Dire que c'est grâce à la logistique que nous allons avoir beaucoup d'emplois demain, c'est soit un défaut d'information soit autre chose. La robotique avance à grands pas et donc il ne faut pas se tromper. Avons-nous envie d'aller vers ce type de développement économique ? Je crois que c'est faire un pari très risqué que de considérer que ce secteur soit d'avenir. Encore une fois, nous l'avons dit, ils ne produisent quasiment pas de richesses, donc investir là-dedans dans le contexte actuel, sur ce secteur-là, ce n'est pas un choix rationnel. En tout cas, on peut le démontrer, il faut être prudent.

Il y a un autre élément qui est important économiquement parlant, c'est la question de la concurrence des territoires. Nous l'évoquons souvent dans les réunions, mais je crois qu'il faut peut-être en dire un mot. Comment nous positionnons-nous par rapport aux autres agglomérations ? Je vais prendre un exemple, la CASE qui propose une offre foncière en ce moment dédiée aux PMI/PME et à la logistique, c'est-à-dire exactement la même chose : Ecoparc 57 hectares, Ecoparc 4 : 87 hectares. Nous avons SNA qui propose une offre foncière de 43 hectares dédiés aux PMI et PME avec une part de commerces. Enfin, nous voyons l'agrandissement progressif du site de Douains. Nous voyons donc bien que nous ne sommes pas tout seuls. La question est de savoir si en allant vers exactement les mêmes secteurs nous allons vraiment tirer notre épingle du jeu ou tout simplement se fragiliser ? Je n'ai pas la réponse, mais je crois que c'est une question qu'il faut se poser. C'est une question qui fragilise au moment de prendre une décision aussi importante et nous devons nous la poser.

Il y a aussi, et je crois que c'est peut-être le plus important, mes chers collègues, un autre constat qui m'amène à être critique, qui est le fait que la zone de Long Buisson 3 n'est peut-être pas la réponse aux besoins de 2020 ni à ceux d'après. Il faut regarder les besoins de demain. Nous voyons bien que ce projet aura un impact sur les décennies qui viennent. Quelles sont des agglomérations qui tirent leur épingle du jeu aujourd'hui ? C'est la question que nous devons nous poser au moment du vote d'un projet aussi significatif. Les agglomérations qui tirent aujourd'hui leur épingle du jeu, c'est la CASE et SNA pour tout un tas de raisons. Il faut se poser la question des outils que nous utilisons et auxquels nous faisons appel pour développer notre propre territoire.

Le premier sujet décisif lorsqu'on lance un projet de ce type-là, c'est la question des entreprises et des habitants. Les habitants, cela va avec les entreprises. Comment faisons-nous pour être attractifs ? Quelle est notre stratégie ? Par exemple, il y a une offre hôtelière en train de se développer, c'est quelque chose d'utile. Il y a des choses qui avancent dans l'agglomération. Sur les grands projets structurants, j'ai des inquiétudes.

D'abord, nous le voyons bien, nous voulons faire venir aujourd'hui des habitants, et on se dit qu'avec cette zone, on peut peut-être y participer parce que les habitants sont des acteurs économiques. Mais si nous voulons faire venir des Franciliens demain, comme apparemment la presse s'en fait l'écho, nous voyons bien qu'il y a un frémissement. La question est de savoir si ce type de projet correspond au besoin que nous avons aujourd'hui. Je ne suis pas certain, mes chers collègues, qu'aujourd'hui on quitte les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis ou le Val-de-Marne en se disant : « Je vais préférer l'agglomération d'Evreux à celle de Bernay parce qu'il y a une zone d'activités. Au contraire, ce qui est recherché c'est l'authenticité, une certaine préservation des modes de vie et des paysages. Nous voyons bien cette enfilade toujours plus vaste de ronds-points, de parkings, de voies rapides, d'échangeur autoroutier, de panneaux publicitaires et bien sûr de centres commerciaux type boîtes à chaussure qui saturent les entrées d'agglomération dans toute la France, qui a même désormais un nom. Je ne sais pas si vous le connaissez, on appelle cela la France moche. Il y a des articles sur la France moche. Je n'ai pas envie que notre agglomération soit l'agglomération moche. Donc je ne suis pas sûr que ce projet soit celui qui est nécessaire aujourd'hui pour faire face à ces défis.

Enfin, je vais finir là-dessus, mais il y a un vrai sujet, c'est la question de l'avenir et de la manière dont nous l'envisageons. Ce que je vois, c'est un projet qui ne prend pas à bras le corps les nouveaux besoins. C'est un projet du passé et non un projet du futur. Il ne parle pas de rapprochement domicile-travail, il ne parle pas de maîtrise du réchauffement climatique, il ne parle pas de bilan carbone, de zéro artificialisation, de coupure verte, du maintien de la biodiversité ou si peu. C'est bien lorsque c'est Nicolas GAVARD qui en parle, mais si peu sur le fond du dossier. Il ne parle pas vraiment non plus d'emploi, de formation, de service public novateur et présent sur toute l'agglomération. Donc c'est un projet qui présente des faiblesses. Quand un projet présente des faiblesses, on y travaille encore un peu, on prend le temps. Je crois que c'est ce qu'il faut faire parce que le sujet, et la question a été posée par mon collègue Guillaume ROUGER et je pense que c'est la bonne question, c'est avons-nous ce soir toutes les cartes en main, mes chers collègues, pour voter ? Je n'en suis pas certain.

Il y a un premier point, nous en avons parlé, c'est l'impact écologique. J'ai bien vu qu'on disait « oui, mais nous allons préserver la biodiversité ». Mais enfin, cela c'est une photographie, ce n'est pas la vidéo. La vidéo c'est que nous favorisons le fret, nous n'allons pas avoir un impact positif en matière d'environnement. C'est une certitude. Il n'y a pas besoin que je développe plus pour qu'on comprenne immédiatement.

Il y a la question de l'impact économique : comment peut-on dire très clairement que nous allons avoir 2 000 emplois demain, alors que nous n'avons pas d'étude très sérieuse sur le sujet et que nous ne savons pas où nous allons exactement en matière d'environnement économique, comme nous l'avons dit à l'instant ?

Il y a la question de l'impact social : nous n'avons pas fait un bilan très sérieux des précédentes zones et on nous dit que la prochaine aura un impact absolument formidable. Cela ne va pas non plus en termes de méthode.

Pour conclure, le sujet c'est la question de l'acceptabilité du vote de ce soir. Evidemment, nous sommes souverains dans cette salle, mais la question est de savoir si nos concitoyens comprendront notre vote, nous soutiendront dans notre vote ainsi que le projet si, demain, il est accepté tel qu'il est aujourd'hui. Je crois que ce n'est pas le cas. D'ailleurs, Monsieur le Président a une formule que je n'aurais pas pu inventer si je l'avais voulu parce qu'elle est trop belle, trop forte, trop riche. Il avait dit qu'il ne faut pas que la ZAC soit une ZAD, en pensant notamment à la ZAD Notre-Dame à Nantes. Et pour qu'une ZAC ne devienne pas une ZAD, il faut que les habitants se sentent associés, se sentent respectés, qu'ils veulent du projet. Je suis un peu inquiet parce que, monsieur HUBERT en a parlé, il y a effectivement une liste qui a été faite, qui a permis de montrer qu'on a, en assemblée, déroulé un peu les obligations légales. Elles sont très vastes les obligations légales, mais par exemple, la mise en ligne du projet avec la participation du public par voie électronique a été faite entre le 16 juin et le 17 juillet 2020, c'est-à-dire en plein milieu de l'été. Nous avons même eu le vote, vous le savez, à Evreux, du nouvel exécutif et de la nouvelle équipe municipale, donc nous voyons bien qu'il ne pouvait pas y avoir de participation massive. Nous voyons bien que l'enquête publique n'est pas finie, pourtant nous votons ce soir. Donc nous avons quand même une inquiétude, c'est comment ce projet sera accepté par la population.

Nous, à la ville d'Evreux, pour que vous le sachiez, c'est une information que je vous donne, nous allons demander une mission d'information pour pouvoir faire un point sur le dossier. Il y a la question de l'association de la population, je crois que sur un projet aussi important, ce qui serait bien, ce qui serait utile, ce serait une consultation de la population, ce serait un bel exercice démocratique. Mais aujourd'hui, mes chers collègues, lequel d'entre nous est capable d'aller devant une salle du conseil municipal, dans une réunion publique et d'expliquer à la population le contenu du projet, son impact et ce vers quoi nous allons. Franchement, peut-être à part le vice-président évidemment, je crois que personne ne peut le faire. Lorsque l'on ne peut pas défendre un projet parce qu'on n'a pas exactement connaissance du contenu, on ne le vote pas. Je crois qu'il faut que nous soyons très prudents, et peut-être effectivement que nous prenions le temps de retravailler ce projet ensemble en prenant en compte la nouvelle donne économique, la crise économique et toutes les questions qui ont été posées et qui seront posées ce soir et plus tard. Il faut prendre ce temps.

Pour toutes ces raisons, nous considérons qu'il faut un vote à bulletins secrets pour que chacun puisse s'exprimer dans la tranquillité des esprits et des âmes.

Le deuxième point est que compte tenu de ces éléments, il n'est pas temps de voter et il faut au contraire s'inquiéter et voter contre. C'est ce que nous ferons avec les conseillers municipaux qui m'accompagnent. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Merci monsieur VEYRI pour votre esprit de synthèse.

M. Philippe GUILLEN

Bonsoir Monsieur le Président, bonsoir chers collègues. Merci beaucoup à monsieur HUBERT pour la présentation très intéressante qu'il a réalisée.

M. Guy LEFRAND

J'avais donné la parole à monsieur COMONT, mais ce n'est pas grave.

M. Alain COMONT

Merci Monsieur le Président. J'ai bien écouté tout ce qui s'est dit. Ce qui me semble être oublié c'est l'impact sur la circulation routière. Vous savez que les habitants d'Arnières sont victimes de tout ce trafic routier : 18 000 véhicules par jour sur la route de Breteuil. Ce projet peut être intéressant mais il arrive un peu tôt. Je m'explique. J'aurais souhaité que ce projet soit reporté après que la déviation soit ouverte parce que cela va encore augmenter le trafic sur Arnières avec notamment cette piscine qui va être ouverte. C'est une attractivité pour les habitants.

M. Guy LEFRAND

Pas de piscine avant quinze ans ?

M. Alain COMONT

Peut-être. Ensuite, sur ce Long Buisson, beaucoup de choses sont dites que je partage. On nous dit que cela crée des emplois, mais y a-t-il eu une étude de faite sur le solde de ces emplois ? C'est-à-dire entre ceux créés et ceux détruits en centre-ville. J'aurais souhaité avoir des renseignements là-dessus.

Nous avons discuté de ce projet en bureau municipal. Pour ne pas rallonger les débats, je ferai plus court que les autres. Notre bureau municipal, majoritairement, se prononce contre.

M. Philippe GUILLEN

Merci Monsieur le Président. Pour rebondir sur l'intervention précédente, sur la question de l'emploi, le chiffre de 2 000 emplois a été évoqué. Si ce chiffre était réel, nous serions tous convaincus. Pour appuyer ce chiffre de 2 000 emplois, monsieur HUBERT a évoqué des *benchmarks*. J'ai demandé ce que c'était. Il s'agit juste d'une comparaison avec des choses existantes et comparables. Nous avons de la chance : avec la délibération n° 2, nous avons voté la cession d'un terrain de 5 600 m² avec 1 emploi. Si mes maths sont bonnes, 40 hectares sur Long Buisson 3, cela fait 80 emplois. Entre 80 emplois et 2 000 emplois, il y a un écart assez significatif et je rejoins monsieur COMONT sur la crainte que l'on peut voir que ce soit une zone sans emploi, uniquement dédiée au fret et malheureusement sans activité économique.

M. Xavier HUBERT

Je vais répondre rapidement. Tout d'abord, monsieur ROUGER, oui, l'enquête publique, vous l'avez dit vous-même, est prescrite par le préfet. Par conséquent, il est vrai que la période fait qu'elle se termine dans trois jours. Elle a commencé il y a un mois, mais elle ne dépend pas exclusivement de nous. C'est le premier point.

Peut-être qu'il y a un point plus important sur cette question-là, et cela vaut d'une façon générale. Aujourd'hui nous avons à voter la création de la ZAC. Nous n'avons pas à voter ni la réalisation de la ZAC, ni l'accueil de nouvelles entreprises. Nous le ferons au fil du temps. Nous avons vu la chronologie. Quand j'entends dire que ce sera une zone de fret ou de telle ou telle activité, je trouve que vous vous avancez bien parce que précisément nous voulons attirer les activités économiques, toutes, celles qui sont créatrices d'emplois en particulier mais elles ne sont pas encore là. Si nous n'avons pas une offre réelle à formuler, c'est-à-dire une ZAC qui commence à ressembler à une zone commerciale dans laquelle nous allons accueillir des entreprises, je peux vous dire qu'aucune entreprise ne viendra à Evreux.

Dans deux ans, trois ans, quatre ans, nous nous lamenterons que nos territoires voisins, eux, ont pris leurs responsabilités et se sont engagés pour réaliser un développement économique qui tienne la route. Moi je pense que plutôt que de dire que nous devrions prendre du temps, je crois que nous avons déjà pris beaucoup de temps. Cinq ans que nous réfléchissons à ces questions-là pour faire bien, pour proposer un dossier qui tienne la route, pour proposer un dossier qui ait de nombreux atouts pour attirer les entreprises. Il est maintenant urgent de s'engager dans la création puis la réalisation de cette ZAC.

Franchement, le fait de dire que nous retirons le projet et que nous allons l'examiner un peu mieux, c'est gagner du temps et c'est perdre du temps [sic]. Je rejoins Timour VEYRI sur cette question : il y a une vraie compétition entre les territoires, une véritable compétition. Si vous voulez partir après le départ de la course, vous aurez tort et vous aurez beaucoup de difficultés à remonter les concurrents. Eux n'attendent pas.

Vous avez cité les zones qui sont en train de se développer à la CASE, agglomération Seine-Eure et SNA. Il faut que nous le fassions aussi, c'est notre responsabilité d'élus. On attend tout cela de nous. Attendre me paraît une faute majeure dans un dossier comme celui-ci.

L'enquête publique va se terminer vendredi. Nous aurons, je l'ai dit, un redélibéré sur le dossier de réalisation de la ZAC et nous ferons le point de cette enquête publique assurément.

Par parenthèse, lors de l'enquête préalable, l'enquête électronique, 22 remarques ont été faites.

L'artificialisation des sols est une vraie question. Je rejoins Guillaume ROUGER sur ce point. Evidemment, je ne veux pas être très long, mais cela renvoie à toute la discussion que nous avons eue, et tous les élus qui étaient aux précédents mandats le savent, lorsque nous avons fait deux documents structurants qui engagent pour vingt ans : le SCOT, pour dix ans et le PLUi. Nous avons eu des débats sur cette question, et qu'ont-ils dit ?

Premièrement, vous avez tous, mes chers collègues, fait des efforts pour rendre à l'agriculture des terres qui dans vos documents d'urbanisme avaient vocation à être artificialisées. C'est à peu près 30 % de moins que ce que vos documents d'urbanisme prévoyaient. Nous avons tous fait des efforts pour rendre à l'agriculture des terres qui devaient être sacrifiées. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons considéré qu'il était quand même important de ne pas miter le

développement économique de l'agglomération, nous le voyons avec un certain nombre de zones, mais de le concentrer sur une zone phare qui pourrait être attractive et qui pourrait ensuite permettre un développement économique majeur de notre agglomération.

Cela ne veut pas dire, et je réponds à Didier CRETOT, que nous avons abandonné les Surettes. Je vais peut-être passer après la parole à Stéphanie AUGER parce qu'elle connaît mieux le dossier que moi. Non, nous n'avons pas abandonné les Surettes, ni d'autres zones dans lesquelles il y a un potentiel beaucoup plus faible, mais un potentiel, que nous allons continuer à exploiter dans les années à venir. Il faut le dire, ces discussions nous les avons eues ensemble précédemment et le SCOT et le PLUi ont défini ce que pourrait être le développement économique de notre agglomération.

Quant à la zone en elle-même, je dis juste un mot, on ne peut pas dire qu'elle était un modèle de biodiversité. Elle était de façon assez traditionnelle le signe de l'exploitation de terres de façon intensive agricole, des terres nues avec des cultures fauchées tous les ans, etc. Il n'y avait pas beaucoup de biodiversité sur ces 60 hectares. Il ne faut pas dire le contraire. Je soutiens que le projet que nous avons là est un projet qui va amener sur ces 60 hectares une certaine biodiversité dont nous pourrions mesurer les effets au fil du temps.

Je maintiens également que, en ce qui concerne l'activité commerciale, car c'est important vous l'avez dit monsieur ROUGER, et vous n'avez pas voulu jouer sur les mots, je ne vous fais aucun procès d'intention, mais vous êtes aussi un peu juriste. Vous savez bien, qu'en droit, il y a deux choses : commercial ou civil. Il n'y a pas de demi-mesure. Il est vrai qu'il ne faudrait pas que derrière le terme activité commerciale ; il y ait une ambiguïté. Bien sûr qu'elles sont pour l'essentiel commerciales juridiquement, elles relèveront par exemple du contentieux du tribunal de commerce, mais pour autant la forme du commerce qui y sera pratiqué ne fera pas concurrence à nos commerçants individuels parce qu'il n'y aura pas de commerce de détail ; c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de commerce dans lequel le public est accueilli régulièrement.

C'est en cela également que cette zone échappe à la circulaire à laquelle vous avez fait référence du 24 août 2020, selon laquelle nous invitons des préfets dans les CDAC, c'est-à-dire dans les commerces de détail de plus de 1 000 mètres carrés à être vigilants et éventuellement interjeter des recours si les prescriptions ne sont pas respectées. Mais nous ne relevons pas ce régime-là, c'est certain. Il faut aussi que chacun en soit absolument convaincu.

Le bassin aquatique, oui, pour moi c'est une piscine améliorée.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas le débat du jour.

M. Xavier HUBERT

Non, ce n'est pas le débat du jour parce que ce n'est pas calé encore je crois, Monsieur le Président, donc nous verrons, nous en discuterons. Mais ce que nous savons, c'est que cette zone doit être faite.

Pour ce qui concerne peut-être plus particulièrement, monsieur VEYRI, ce que vous avez indiqué, sur l'inquiétude de nos citoyens. Premièrement, nous avons fait deux réunions publiques, il y avait une certaine inquiétude, c'est évident. Principalement, si ce n'est exclusivement les habitants de Melleville parce que ce hameau de Guichainville est à proximité de la zone à bâtir. Nous les avons entendus. Je peux le dire. Je vais vous donner deux éléments pour vous en convaincre.

Nous avons initialement prévu un retrait par rapport aux constructions nouvelles de la zone des habitations de Melleville de 20 mètres. Après ces réunions publiques, nous avons passé cette distance à 30 mètres, c'est-à-dire que les premiers éléments construits seront à 30 mètres en retrait des maisons.

Deuxièmement, nous avons limité la hauteur des constructions qui seront voisines des maisons à 12 mètres. Donc voyez un peu : un retrait de 30 mètres des constructions de 12 mètres. Ce n'est pas un immeuble de cinq étages au pied de votre maison.

Troisièmement, nous avons prévu un merlon paysager sur lequel nous allons faire des plantations. Ce merlon, pour être certains qu'il ne soit pas, par les propriétaires acquéreurs, plus ou moins empiété ou détruit, nous allons le garder pour en garantir l'usage d'écran avec les maisons de Melleville. Si vous voulez, l'inquiétude des citoyens, nous l'avons entendue et nous y avons répondu.

Je l'ai dit, pour le reste, 22 remarques, principalement d'associations très au fait de ces questions. Je crois surtout que nos concitoyens, oui, ils disent qu'il faut absolument qu'EPN se dote désormais d'une zone économique qui permette de répondre oui aux entreprises qui frappent à notre porte. Sinon nous sommes certains qu'elles iront dans des territoires concurrents, peut-être ami mais en tout cas concurrents, qui auront moins de scrupule et moins d'hésitation que vous semblez en avoir aujourd'hui.

J'en ai pratiquement terminé. Je voudrais juste dire que nous allons faire une très belle zone. C'est

l'évidence. Nous y avons réfléchi depuis un certain nombre d'années. Ce sera une zone novatrice, ce sera une zone dans laquelle nous allons prendre en compte le développement durable, la biodiversité. Ce ne sont pas des vains mots, ce n'est pas la zone du passé, c'est une zone de demain, c'est la zone d'avenir dans laquelle nous devons absolument nous investir. C'est notre responsabilité d'élus aujourd'hui que de créer cette ZAC. J'espère que vous serez sensibles à l'urgence qu'il y a à prendre cette décision.

Applaudissements

Mme Stéphanie AUGER

Pour répondre à monsieur CRETOT, bien sûr que nous ne vous avons pas oublié. Je suis ravie que vous fassiez appel à nous ce soir. Je vous propose que nous nous rencontrions très rapidement pour discuter de cette zone d'activités. Je rappelle que Saminox, nous l'avons pris en main. Nous avons été obligés de le racheter à l'EPFN puisqu'il était passé à l'EPFN sous la précédente mandature. Nous ne nous sommes pas arrêtés là, nous avons essayé de le commercialiser et effectivement il y avait un problème de pollution. Nous avons donc pris à notre charge une partie et nous avons proposé à l'EPFN, sur son dispositif de dépollution, de prendre l'autre partie, mais cela coûte un petit peu d'argent à EPN, donc nous le prenons pour dépolluer ce site et potentiellement le commercialiser. C'est quasiment le cas parce que nous avons un porteur de projet, mais nous sommes très loin de la finalisation... Nous n'avons pas oublié cette zone, mais cela nous a pris un petit peu de temps parce que la dépollution et les démarches administratives ont été un peu longues.

Je vous rappelle aussi que vous avez une zone derrière Saminox. Nous nous en sommes occupés aussi parce que nous avons découvert en voulant la commercialiser, qu'il y avait des petits problèmes techniques de raccordement. Il a fallu que nos services techniques travaillent dessus. Nous avons trouvé des solutions, ce qui n'était pas chose facile. Nous les avons mises en place aussi. Cela a permis de nous redégager à peu près 3,5 hectares à commercialiser, et plutôt sur une partie assez facile puisqu'en front de la voie rapide.

Concernant les friches, il y en a beaucoup avec parfois des difficultés d'interlocuteur. Depuis 2014, le président est en contact par exemple avec Intermarché. Je sais que c'est un vrai sujet sur le territoire. Ce sont des relations qui sont un peu compliquées puisqu'ils ne donnent pas beaucoup de nouvelles. Vous le savez, nous avons échangé. Nous avons été plusieurs fois les interpellés. Le président les a reçus à plusieurs reprises. Nous avons essayé de trouver des solutions, mais chacun...

M. Guy LEFRAND

Le maire de Normanville également.

Mme Stéphanie AUGER

Oui, nous avons vu le maire de Normanville aussi. Nous leur avons proposé plusieurs solutions. Ils disparaissent pendant un an, un an et demi dans donner de nouvelles, donc c'est difficile aussi d'avancer. Il y a eu des grands projets. Nous essayons d'accompagner à chaque fois. Nous ne vous avons pas oubliés et vous avez effectivement un vrai potentiel avec notamment les accès. Avec grand plaisir, travailler avec vous, le maire de Normanville pour redynamiser et essayer d'avancer. Nous avançons déjà, peut-être un peu masqués, je vous l'accorde, parce que c'était long, mais il y a de bonnes perspectives à venir.

Juste une petite réflexion par rapport à tout ce qui a été dit. Je veux juste vous raconter qu'en arrivant dans la salle, un journaliste m'a abordé en disant « je ne citerai pas l'enseigne. Je voudrais vous interroger, madame AUGER, si telle enseigne venait sonner à la porte de l'agglomération, que diriez-vous ? Seriez-vous d'accord par rapport au nombre d'emplois ? ». Je lui ai dit : « je ne me pose même pas la question parce que de toute façon, je ne peux pas l'accueillir ».

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Mes chers collègues, je vais rebondir sur les propos de l'excellente présentation de Xavier. J'ai l'impression qu'on prend un peu en otage le biodiversité et l'environnement. Moi j'ai accepté la mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, alors qu'entre nous, j'en parle tout à fait clairement, ce n'est pas ma délégation. Donc si j'ai accepté de travailler avec les services sur cette notion de zone d'activités, d'intérêt écologique, c'est par conviction, pas parce que c'est dans ma délégation.

J'avais encore hier une réunion avec les services de EPN sur les sujets environnementaux. J'ai entendu l'inquiétude de nos collègues sur l'artificialité des sols, j'ai entendu l'inquiétude de nos collègues sur la biodiversité. Comme l'a dit Xavier fort justement, nous ne prenons pas 60 hectares d'une réserve naturelle. Quand j'entends chacun évoquer la problématique de la biodiversité, j'ai l'impression qu'on attaque une réserve naturelle, un parc national.

Non, il faut être très clair. Aujourd'hui, 60 hectares vont être soustraits à l'agriculture, comme l'a dit

Xavier, une agriculture conventionnelle. Nous sommes dans un traitement agricole tout à fait conventionnel.

J'ai envie de dire « regardez ce qui s'est fait au Long Buisson 2 ». Faisons abstraction de tout ce qui a été évoqué en matière de commerce, d'économie. Ce n'est pas ce pourquoi j'ai été missionné. Je vous parle uniquement de biodiversité et d'environnement. Regardons l'état des populations d'oiseaux, d'insectes, de batraciens sur la zone Long Buisson 2. La réalité c'est cela. Aujourd'hui, on essaye de nous faire croire que retirer 60 hectares à l'agriculture serait une catastrophe écologique alors que je suis certain – et je peux m'y engager si dieu me prête vie jusque-là – que les bienfaits écologiques seront énormes.

Vous avez évoqué, monsieur ROUGER, l'artificialisation des sols. Nous avons travaillé avec les services hier encore sur la charte environnementale et sur des revêtements capables d'avalier, c'est-à-dire de permettre à l'eau de retourner à la nappe phréatique.

Je l'ai dit en conseil municipal, je vais me répéter, mais il est vrai qu'aujourd'hui, nous le voyons avec l'été caniculaire que nous connaissons, avec les déficits d'eau que nous connaissons, l'Europe du Nord sera garante des ressources en eau d'un tiers de la planète. Oui, cela nous oblige. Nous ne sommes pas tous de dangereux pyromanes à vouloir détruire la planète. J'ai bien conscience de toutes les problématiques qui ont été évoquées, mais à un moment regardons la réalité en face.

La construction de Long Buisson 2 telle qu'elle a été faite, pas par nous donc nous en parlons d'autant mieux, a amené un cortège d'espèces animales, végétales que nous ne retrouvons pas ailleurs. Aujourd'hui, d'un point de vue purement environnemental, d'un point de vue purement de biodiversité, la réserve naturelle c'est Long Buisson 2 et les 60 hectares c'est aseptisé. La réalité c'est ça. Disons les choses telles qu'elles sont.

On peut prendre l'excuse environnementale pour tout arrêter. Moi je vous dis, je ne me prononcerai absolument pas sur l'aspect économique, ce n'est pas mon travail et ce n'est pas ce pour quoi j'ai été missionné. Mais ne nous protégeons pas derrière les impacts environnementaux pour s'excuser de ne pas créer cette zone d'activités.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Mes collègues, je voudrais d'abord remercier les membres du Bureau qui ont pris part active à ce travail : expert en aménagements du territoire, expert pour le développement économique, expert en environnement, parce qu'il y a des gens qui s'opposent politiquement, et c'est le jeu de la démocratie, et il y a ceux qui travaillent et qui apportent des réponses et des solutions.

Nous allons donc dans quelques instants nous prononcer sur la création de cette zone d'activités. Je rappelle, parce qu'on a l'impression qu'on découvre le sujet aujourd'hui, et que c'est sorti comme cela ex nihilo de la boîte du magicien. C'est depuis 2015 que nous travaillons ensemble. C'est depuis 2015 que vous-mêmes, vos prédécesseurs, mes chers collègues, dans cette agglomération avez voté favorablement l'avancée de ce projet. C'est vous-mêmes, et vos collègues qui vous ont précédés, qui avez voté la charte des terres agricoles pour pouvoir avancer, pour pouvoir créer cette zone d'activités. C'est vous-mêmes et vos collègues qui avez validé le SCOT, le PLUi dans lequel cette zone d'activités était prévue ; je le rappelle. Le SCOT et le PLUi ont été votés sans vote contre à l'époque. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'on découvre ce sujet. Il existe depuis longtemps, il a été validé.

Cela me permet de rebondir d'ailleurs sur ce qui me gêne toujours un peu quand on explique que c'est à la population de décider et que les élus ne comptent pas. Pardon, mais ici nous sommes dans un conseil communautaire, nous sommes sous la Ve république, et aujourd'hui la démocratie représentative, elle existe. Le conseil municipal de Guichainville a été valablement élu et a voté en faveur de ce dossier. Le conseil municipal d'Angerville-la-Campagne a été démocratiquement élu et a voté en faveur de ce dossier. Le conseil municipal d'Evreux a été démocratiquement élu et a voté en faveur de ce dossier. Les conseillers communautaires qui vous ont précédés, mes chers collègues, ont toujours voté ce dossier. Et aujourd'hui, d'un seul coup, nous voyons bien qui s'exprime, nous voyons bien que c'est une tribune politique, je le regrette. Je le regrette parce que sur un sujet aussi important que celui de l'emploi, que celui du développement de notre territoire, nous aurions pu espérer mieux que ce spectacle d'opposition systématique plutôt que de travail qui a été fait par l'extrême majorité d'entre vous, mes chers collègues.

J'ai un peu de mal, dans cette intervention, à comprendre. Certains ont expliqué que nous allions trop lentement et d'autres que nous allions trop vite. Donc nous sommes peut-être dans la bonne moyenne. Il s'agit de cinq ans. Nous avons aujourd'hui sur la sixième année pour arriver à créer cette zone d'activités.

Nous ne pouvons évidemment que regretter que nos prédécesseurs n'aient pas commencé à

travailler plus tôt. Aujourd'hui, nous n'en serions plus là et nous pourrions d'ores et déjà prévoir l'accueil des entreprises.

Ce que je regrette aussi, mais je dirai là aussi avec beaucoup de sérénité et de modestie, c'est qu'on a le droit de ne pas être d'accord, on a le droit d'estimer que la décroissance est l'avenir de notre république et de notre territoire. On a droit de ne pas vouloir créer d'emplois, on a le droit de ne pas vouloir faire venir d'entreprises. Je le respecte. Ce que je n'accepte pas, c'est le mensonge. Quand on nous explique qu'on va créer des commerces de proximité sur cette zone, c'est un mensonge. Que l'on ne vienne pas me dire qu'on n'a pas compris. Certains l'ont clairement expliqué, vous maîtrisez suffisamment les dossiers. Vous savez très bien que c'est un mensonge. Là aussi, c'est dommage. Ayons argument contre argument, cela peut s'entendre. Mais lorsque l'on utilise des mensonges pour essayer de faire voter différemment de ce que nous vous proposons, alors c'est qu'on manque d'arguments, et c'est qu'on manque d'arguments de fond.

Je prendrais juste un exemple également, parce qu'il est vrai que le commerce de centre-ville se porte mal, il est vrai que c'est compliqué. Mais ce dernier mois, cinq ou six commerces se sont ouverts à Evreux. Vous le savez bien d'ailleurs, monsieur VEYRI, puisque votre local de campagne pour les municipales, quand même perdues, vous l'avez gardé jusqu'au mois de juillet. Aujourd'hui, il a été repris par un coiffeur prothésiste. Deux mois après, il a été repris ce local. Vous voyez, cela existe. Des commerces meurent, des commerces vivent, donc évitons de créer une fois de plus cette énième opposition entre le centre-ville et la périphérie, parce que franchement c'est... j'allais presque dire indigne de nos débats. N'oublions pas que nous travaillons aujourd'hui pour l'avenir de nos enfants.

Lorsque j'entends dire, pardon mais ça me fait bondir, « attendons que la reprise soit là pour réfléchir à la possibilité d'envisager la création d'une ZAC ». Si nous voulons gérer en bon père de famille, gérons comme nos parents et grands-parents nous l'ont appris : on investit au son du canon. Aujourd'hui, c'est la récession et c'est maintenant qu'il faut investir, c'est maintenant qu'il faut se préparer parce que quand la reprise va être là en 2022-2023, il faut que nous soyons prêts. Je ne peux pas accepter que des élus de ce territoire qui sont censés défendre ce territoire, se vantent qu'il y ait 50 hectares à vendre, à Val de Reuil, comme par hasard, à Vernon et refuse que nous ayons, nous, des terrains disponibles. Pardon, mais non. C'est vraiment inacceptable.

Au-delà de cela évidemment nous allons donc procéder au vote, chacun le fera en son âme et conscience. Il y a une demande de vote à bulletin secret. Je rappelle que la règle de notre règlement intérieur est très claire, il faut qu'il y ait un tiers des présents. Les délégations ne sont pas valables sur ce vote. Nous allons donc mettre au vote la demande de vote à bulletin secret. Je rappelle qu'il faut un tiers des présents. Il y a 108 présents, il faut 36 personnes qui demandent un vote à bulletin secret. Nous respecterons en cela le règlement intérieur. Si 36 personnes ou plus demandent un vote à bulletin secret, il est de droit bien évidemment. Nous respecterons la démocratie parce que nous, nous respectons les élus.

Je vais donc vous poser la question suivante : qui souhaite le vote à bulletin secret sur la délibération n° 11, l'approbation du dossier de création de ZAC. Levez la main, s'il vous plaît.

Le président procède au vote

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a donc 20 personnes qui demandent le vote à bulletin secret. Il en fallait 36 pour qu'il soit de droit ainsi que le prévoit notre règlement intérieur. Je vous remercie, mes chers collègues.

Je vais donc mettre aux voix le dossier d'approbation de création de la ZAC Long Buisson 3.

Le Conseil communautaire :

- VALIDE (moins 18 voix contre et 7 abstentions) après avoir refusé le vote à bulletins secrets (20 demandes de vote à bulletins secrets sur 36 qui auraient été nécessaires), le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté qui sera dénommée ZAC du Long Buisson 3, VALIDE la réalisation de la zone sous forme de concession d'aménagement, EXCLUT la ZAC du Long Buisson 3 du champ d'application de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement, DECIDE que l'aménageur ou le constructeur prendront à leur charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme, APPROUVE le dossier de création de la ZAC du Long Buisson 3, afin de poursuivre la procédure de ZAC dans le cadre du dossier de réalisation, AUTORISE le Président à procéder aux mesures de publicité et à toute formalité utile pour la bonne exécution de la présente délibération

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, les deux délibérations qui viennent sur l'approbation du traité de concession publique d'aménagement de la ZAC Long Buisson 3 puis la réalisation de la future ZAC sous forme de concession d'aménagement de Saint-Louis vont mettre en scène la SHEMA qui est une société d'aménagement que j'ai l'honneur de présider. Pour cette raison et afin de ne pas entacher de risques juridiques nos délibérations, je vais sortir de la salle pendant les débats et pendant le vote de manière à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer librement. Je vais donc donner la parole à monsieur Xavier HUBERT. Je vous retrouve tout à l'heure.

Le président quitte la salle.

M. Xavier HUBERT

Merci Monsieur le Président. Ne refaisons pas le débat, je vous rappelle qu'il y a dix mois environ, le 17 décembre 2019, nous avons voté et approuvé le fait que souhaitons que l'exploitation de cette zone se fasse sous la forme d'une concession publique d'aménagement sans transfert de risque. Il a été procédé à la consultation en vue de désigner ou de proposer à la désignation un aménageur. L'avis d'appel public à concurrence a été publié le 6 avril 2020, il a été publié dans un certain nombre de journaux et de publications professionnelles. Trois dossiers ont été retirés, le dossier Ville et projet, le dossier SHEMA, le dossier Eure aménagement développement. Les candidats avaient jusqu'au 20 juillet pour déposer leurs offres. Vous avez tout cela dans la délibération.

Je veux dire qu'au final, seule la SHEMA a déposé une offre complète dans le délai imparti. A partir de là, une négociation a démarré. J'insiste sur ce point parce qu'il est vrai que le fait qu'il n'y ait qu'un seul candidat n'est pas satisfaisant. Nous le partagerons tous. Il faut dire peut-être que ce genre d'aménagement n'est pas ouvert à n'importe quelle société d'aménagement. Il y en a seulement quelques-unes normandes qui soient en capacité de proposer un projet sérieux. Seule la SHEMA a répondu.

Ce n'est pas pour autant qu'EPN a cessé toute discussion avec la SHEMA. D'abord, elle ne savait pas qu'elle était la seule en lice. Et ensuite, nous avons dès le 21 août transmis un courrier d'observation. Nous avons fait des remarques, indiqué des points de désaccord. Le candidat a répondu. Nous avons, avec un certain nombre de vice-présidents, reçu la SHEMA le 3 septembre à l'agglomération pour négocier avec elle un certain nombre de points de désaccords. Cette réunion a donné lieu à une nouvelle correspondance à la SHEMA qui nous a remis une dernière offre le 22 septembre 2020. Nous avons négocié jusqu'au bout. Les services d'EPN ont été mobilisés pour dire que l'offre proposée par SHEMA était une bonne offre qui permettra le développement avec les éléments dont nous avons débattu à l'instant.

Il vous est demandé dans cette délibération d'approuver le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Long Buisson 3 et d'approuver le traité de concession qui fixe les rapports contractuels que nous aurons avec la SHEMA. Dans ce traité de concession, nous ne donnons pas un blanc-seing à la SHEMA pour organiser l'aménagement de cette zone, mais au contraire, annuellement, un certain nombre de rendez-vous seront pris, des comptes rendus d'activités seront nécessairement faits, et nous suivrons le développement et l'aménagement de cette zone.

Le président étant parti, je vais demander s'il y a des demandes de prise de parole.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (moins 12 voix contre et 8 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Long Buisson 3, APPROUVE le traité de concession et les documents qui y sont annexés et AUTORISE le représentant de l'exécutif, à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA et procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération

Saint Louis - Réalisation de la future ZAC sous forme d'une concession d'aménagement - Attribution de la concession d'aménagement sans transfert de risque

M. Xavier HUBERT

Un petit powerpoint va vous être présenté pour illustrer la délibération que nous allons devoir prendre relative à la ZAC Saint-Louis. Vous savez peut-être que cette ZAC concerne l'ancienne zone de l'hôpital en plein cœur de la ville d'Evreux. C'est une superficie de 4,9 hectares qui est concernée par la zone totale et la surface concédée est de 3,68 hectares. Vous avez la zone.

La photo est ancienne puisque l'hôpital est déconstruit. Nous avons le projet de réaliser, pour un

bilan de concession d'un peu plus de 12 millions d'euros, un certain nombre d'équipements structurants.

La slide suivante vous montre ce que peut-être la ZAC Saint-Louis avec des équipements qui concernent le logement, un habitat senior, une école, l'Ifsi (l'école d'infirmiers et d'infirmières) avec un parking attenant et un parc essentiel en plein cœur de la ville d'un peu plus d'un hectare, entre 1 hectare et 1,5 hectare, qui consacrera – l'expression est peut-être un peu galvaudée – une sorte de respiration ou de poumon vert au plein cœur de la ville.

Il y a quelques vues qui vous permettent de voir comment ce projet pourra être phasé. En rouge je crois, les premières phases. L'Ifsi et le parking seront traités ; c'est ce que vous voyez tout à fait à gauche en bleu foncé et mauve.

C'est un beau projet, bien étudié, bien proposé avec un souci avec cet ancien hôpital qui est déconstruit désormais et qui laisse place à des projets d'aménagement valorisant pour le centre-ville d'Evreux. Je rappelle à tous que le rayonnement d'Evreux est notre rayonnement à tous, y compris dans toutes les communes d'EPN.

Les étapes déjà réalisées : depuis peut-être un peu moins longtemps, mais quand même depuis plus de trois ans maintenant, EPN procède à l'étude de ce dossier. Nous sommes davantage avancés que le dossier précédent puisque nous avons voté le 3 avril 2019 le dossier de création de la ZAC. Donc la ZAC est créée désormais. Puis nous avons décidé de la réaliser également sous forme de concession publique d'aménagement sans transfert de risque, et nous avons donc aujourd'hui à désigner le concessionnaire de la ZAC.

Je ne vais peut-être pas détailler, mais vous voyez les étapes en cours et les étapes à venir. Il y a encore beaucoup à faire, mais le projet arrive désormais en phase de maturité qui nous permet d'avoir dans cette délibération à approuver le choix l'entreprise qui sera notre concessionnaire.

Là encore, le déroulement de la consultation a permis le dépôt de deux dossiers dans le cadre de l'appel public à concurrence. Le dossier de la SHEMA et Eure aménagement développement. Là encore, des délais ont été accordés aux candidats pour déposer une offre. Finalement, dans le délai imparti, une seule offre a été déposée, celle de la SHEMA. De la même façon que précédemment, il y a eu une négociation tout à fait sérieuse avec une audition de négociation organisée avec le candidat le 3 juillet au matin à l'agglomération, des éléments discutés, des baisses de prix accordées par le candidat, et une nouvelle offre qui a été remise à la fin du mois de juillet. Nous avons contesté un certain nombre d'éléments en demandant à la SHEMA de faire une offre de prix définitive, que nous avons reçue au début du mois de septembre. Par conséquent, nous avons pu négocier dans de bonnes conditions avec ce candidat pour un projet que vous connaissez et nous motive véritablement. Je précise également qu'à la fin du mois de septembre, la commission d'appels d'offres spécial aménagement a décidé d'attribuer le marché public à ce candidat SHEMA. Il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver le choix d'entreprise SHEMA comme concessionnaire, notre concessionnaire. Nous serons l'autorité concédante d'aménagement de l'opération de la ZAC Saint-Louis.

Mme Isabelle COLLIN

Quelques petites questions de fond. Dans le projet, il y a une école alors que celle de Notre-Dame est vacante à moins que celle de Notre-Dame soit à court terme occupée par autre chose ; dans ce cas par quoi ? Vous créez un parking pour les infirmières, mais qu'en est-il des questions de stationnement pour l'ensemble des Ebroïciens qui viennent en centre-ville et les habitants des communes extérieures qui y viennent, puisque l'on sait que le stationnement reste un sujet majeur, notamment pour le centre-ville. Ce contrat de concession semble concerner uniquement des travaux de viabilisation, d'aménagement : 4,6 M€ de travaux, 5,6 M€ aux achats fonciers, c'est ce qui représente avec les frais divers les 12 Millions. Pour autant, je ne l'ai pas trouvé dans le dossier, comment financez-vous la nouvelle école ? Le parc urbain qui est présenté fait-il partie des 4,6 M€ de travaux ou est-ce à EPN ou à la ville de les financer ? Dans ce contrat de concession que vous attribuez encore à la SHEMA, vous indiquez que l'agglomération portera les surcoûts liés à la dépollution et au défaut de commercialisation, mais ce qui est le plus singulier, ce qui a attiré mon attention, c'est de faire porter les surcoûts liés à l'archéologie à l'agglomération, sachant que le site Saint-Louis est sur un site archéologique. Enfin, dernière question, suite aux négociations qui, j'imagine, avec un seul candidat, n'ont pas dû être simples, quel est le montant de rémunération final de la SHEMA ?

M. Sylvain BOREGGIO

Xavier, souhaites-tu répondre ?

M. Xavier HUBERT

Peut-être pas à tout, je vous le dis tout de suite. J'ai une rafale de questions que je n'ai pas pu noter en totalité.

L'école Notre-Dame, c'est vrai c'était une école que nous avons achetée. Il y a peut-être d'autres

projets, elle n'a peut-être pas vocation à devenir une école. Je crois d'ailleurs qu'il est à peu près acté que non. Une école là, c'est un quartier qui s'y prête. Dans le projet, vous l'avez vu, c'est le lot qui sera fait en dernier parce qu'il y a d'ailleurs un certain nombre d'éléments fonciers qui appartiennent encore au département. C'est un projet. Cela pourrait être valorisant dans ce quartier d'avoir une école. Cela correspond à des besoins et donc non il n'y aura probablement pas d'école à Notre-Dame.

Le stationnement : évidemment qu'à côté de l'Institut de soins infirmiers, pour ne pas créer de difficulté, il y a ce parking qui doit architecturalement s'intégrer. On a souvent l'image de parking un peu « verrue ». Il y a peut-être eu des réalisations à Evreux qui n'ont pas été très bien réussies. Forts de cela, nous essayons de l'intégrer dans une architecture qui soit cohérente mais qui permette assurément de ne pas aggraver le problème de stationnement que vous notez.

Il y a un certain nombre de questions très précises, financières, sur le plan financier, je vous propose de vous répondre de façon globale. Le dossier est équilibré. Il est vrai que la SHEMA, dans le périmètre de sa concession, n'a pas l'ensemble de la superficie. C'est vrai. Elle a seulement les deux tiers à peu près de cette superficie pour réaliser les équipements qui la concernent. Voilà ce que je peux dire. Ensuite, aller dans le détail des choses, moi je n'ai pas les chiffres.

M. Sylvain BOREGGIO

Ce n'est pas l'objet de la délibération.

M. Xavier HUBERT

Encore une fois, ce n'est pas parce que nous attribuons à la SHEMA que les choses sont figées. Je le rappelle, avec un contrat de concession, nous restons autorité concédante et notre concessionnaire doit nous rendre des comptes.

M. Sylvain BOREGGIO

Sur la question de Notre-Dame qui a vocation à ne pas rester une école, c'est certain. Je vais laisser Arnaud compléter sur ce point.

M. Arnaud MABIRE

L'école Notre-Dame est transformée depuis l'année dernière en centre de formation en soins et formation dentaire sur le site de Notre-Dame. Dix fauteuils dentaires vont être terminés en fin d'année pour ouvrir en 2021 pour accueillir des étudiants des universités de Paris, une trentaine d'étudiants.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais revenir sur l'école. Contrairement à ma collègue, je pense qu'une école en centre-ville actuellement est absolument indispensable étant donné les écoles qui sont très anciennes sur Evreux. Franchement, ce sera un plus. Ce que je regrette vraiment, c'est que ce soit en fin de construction. C'est la priorité, nous devrions commencer par l'école. En tant qu'Ébroïcienne et connaissant une des écoles, il faut que cela commence très vite.

M. Xavier HUBERT

Nous tenons compte de votre remarque. L'école est là sur ce site Saint-Louis. Elle est prévue et à la pointe il y a un peu de foncier à établir. C'est un projet qui est prévu et qui est logique par rapport à la carte scolaire d'Evreux.

M. Bruno GROIZELEAU

Un petit mot sur la commission d'appel d'offres que je dirige. Évidemment, avoir une seule réponse est toujours très gênant. Ce que je ne comprends pas, c'est que d'autres ont été chercher le dossier, dont quelqu'un que vous connaissez très bien puisque c'est un de vos amis intimes. Ils n'ont pas été jusqu'au bout et n'ont pas répondu. Ce n'est pas moi qui vais lui demander des explications. Si vous pouviez avoir des explications, cela m'intéresserait beaucoup.

M. Guillaume ROUGER

Je rebondis sur ce que disais monsieur le Vice-président GROIZELEAU. Cela pose quand même question qu'une agence de développement départementale, qui est tout à fait en capacité de répondre à ce type d'appels à projet, d'appel d'offres, ne le fasse pas. Je pense que ce n'est pas une question de personne. Il faudrait que vous ayez des conseillers départementaux au sein de cet exécutif. Nous savons qu'EAD dépend du département. Je pense que vous avez totalement la capacité d'interroger le département et les instances départementales pour comprendre pourquoi il n'y a pas eu de réponse à cet appel d'offres, pourquoi la SHEMA est, sur ce projet comme l'autre, la seule à répondre.

J'ai quand même le sentiment que nous allons mettre tous nos œufs dans le même panier, que nous serons pieds et poings liés avec un unique aménageur sur nos deux projets les plus structurants, et qui plus est, un aménageur qui est lié au président de cette agglomération, au maire d'Evreux.

Cela complique, il faut le dire, les négociations que nous pourrions avoir en cas de litige avec cet

aménageur. J'aimerais bien que nous sachions comment, en cas de désaccord, nous pourrions les gérer correctement. Evidemment, je fais confiance aux services, mais on sait que la volonté politique de l'exécutif est très forte. Ici, sans doute parfois plus qu'ailleurs. Il faut que nous soyons en capacité collectivement de veiller au contrôle correct de l'exécution de cette concession d'aménagement sur ces deux projets. Vous disiez, monsieur le vice-président HUBERT, ces projets sont essentiels pour le développement de notre territoire.

J'ai des désaccords sur la forme sur la ZAC du Long Buisson, j'ai des désaccords sur la forme de la ZAC Saint Louis et sur certains éléments, notamment ce parking à quelques encablures de notre cathédrale. Je crois qu'il faut que nous ayons la capacité à contrôler, à évaluer et à interagir avec l'aménageur sans pression, sans contrainte et sans conflit d'intérêts.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Vous l'avez bien tous compris, il y a un contrat qui nous lie et lie les deux parties. C'est un traité de concession. Il fixe à l'égard des deux parties des obligations à remplir, notamment à l'égard du concessionnaire, des obligations à remplir à l'égard de la collectivité. Moi je n'ai pas cette crainte-là, parce que c'est écrit dans ce traité de concession d'aménagement.

Deuxième point : je déplore comme vous peut-être qu'il n'y ait que la SHEMA, mais je fais observer néanmoins qu'il n'y avait pas quinze candidats. En Normandie, pour répondre à des projets de cette nature, il y en a peut être deux ou trois. Les deux que nous connaissons ont répondu. Je ne sais pas pour quelle raison, la procédure a été loyale à l'égard d'EAD, comme de la SHEMA, EAD n'a pas cru devoir aller jusqu'au bout de la procédure. Ce n'est pas notre responsabilité, et cela ne doit pas être bloquant pour nous dans le développement de cette zone symbolique qui est bien avancée et prend une bonne tournure.

On peut peut-être dire, de façon intellectuelle, que la concurrence aurait été meilleure, mais il n'y a pas beaucoup de candidats potentiels.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous allons procéder au vote.

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE (moins 11 voix contre et 2 abstentions), le Président étant sorti de la salle et ne participant ni aux débats ni au vote, le choix de l'entreprise SHEMA en tant que concessionnaire d'aménagement de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté Saint Louis, APPROUVE le traité de concession et les documents qui y sont annexés et AUTORISE l'exécutif à signer ledit traité et toutes les pièces afférentes avec la société SHEMA
Le président rejoint la séance

Evreux – Cité Lafayette – Réhabilitation - Appel à projets

M. Guy LEFRAND

Heureux de vous retrouver, mes chers collègues. Merci à Xavier HUBERT pour la qualité de son travail reconnue unanimement au sein de l'enceinte et au-delà.

Le dossier suivant : l'appel à projets dans le cadre de la réhabilitation de la Cité Lafayette. Là aussi, c'est un sujet qui nous a emmenés pendant six ans. C'est aujourd'hui le début de l'aboutissement d'un magnifique projet. Je vous rappelle qu'en 2013, il était prévu de faire plusieurs centaines de logements sociaux dans cet espace magnifique. Lorsque nous sommes arrivés en 2014, nous avons bloqué ce projet, là aussi puisque certains parlent des habitants, à la demande massive des habitants de ce quartier. Dans un premier temps, il était prévu une zone d'aménagement d'habitats par l'agglomération d'Evreux. Les premières études que nous avons faites montraient qu'il n'était pas possible de réhabiliter les logements qui étaient ciblés.

Nous avons perdu beaucoup de temps, notamment parce que l'Etat nous demandait des études complémentaires année après année, et que nous avons réalisées. Nous avons là aussi suivi ce qui nous était demandé.

Puis, il est apparu deux choses qui nous ont fait changer notre fusil d'épaule. D'abord, la possibilité de réhabiliter une bonne partie de ces logements. Aujourd'hui, on estime que sur les 160 logements, environ 120 sont réhabilitables ; quelque chose d'énorme malgré les destructions du temps, des squatteurs et des destructeurs. Ensuite, il est apparu que si c'était l'agglomération qui le portait, le risque de déficit de zone serait entre 6 et 7 millions d'euros. Il nous a donc semblé important de pouvoir proposer autre chose. C'est ce que va faire Xavier HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Nous abandonnons la procédure ZAC qui nous paraît difficilement supportable financièrement, comme l'a rappelé Monsieur le Président. Nous nous sommes tournés vers la procédure d'appel à projets sous conditions, c'est-à-dire que nous cédonc le foncier, mais à certaines conditions.

Parmi ces conditions figure notamment la préservation du patrimoine bâti. Vous avez dans la slide

suivante ce que peut-être, pour ceux qui ne connaissent pas bien Lafayette, une architecture un peu originale, de plain-pied, avec une végétation également sans clôtures ou très limitées. Le patrimoine paysager boisé est important.

Nous avons demandé également dans l'appel à projets que la requalification complète des voiries et des réseaux divers soit à la charge de celui qui voulait s'engager avant rétrocession à la collectivité. C'est un processus assez classique. Prise en charge par le porteur du projet des VRD et du prix d'acquisition de ce foncier.

Nous avons également insisté pour que le porteur de projet parvienne à la dissolution de la copropriété. Vous savez qu'actuellement, c'est l'EPFN qui porte le projet, à l'exception de quelques propriétaires privés et d'un bailleur social qui, en tout, possède quatorze, je crois, pavillons de cette zone.

L'opération s'est faite.

M. Guy LEFRAND

Six ou sept.

M. Xavier HUBERT

Six ou sept plus le bailleur, cela six ou sept également ?

M. Guy LEFRAND

C'est cela.

M. Xavier HUBERT

Trois dossiers de candidature ont été transmis à EPN. Une société Valorisation d'actifs France qui n'a pas poursuivi, et nous avons donc deux concurrents : le groupe Morin immobilier et le groupe GARIM. Nous les avons reçus tous les deux, nous avons procédé à une négociation de la même façon. Deux auditions : le 3 juillet puis le 8 septembre. Nous avons demandé des précisions aux deux projets qui étaient présentés, et il vous est proposé de retenir l'offre du groupement GARIM.

La caractéristique de cette offre est qu'elle se propose d'acquérir le foncier pour 1 M€, de réaliser à sa charge 4,2 M€ de requalification des voiries, VRD à ses risques et périls et sans participation pour la collectivité. Les 4,2 M€ vont permettre une vraie réhabilitation. Et il s'agit de maintenir l'architecture, comme je l'ai dit, de l'ensemble de cette cité Lafayette.

Le porteur de projet va également entamer les discussions en vue de la dissolution de la copropriété. L'opération, c'est important de le savoir, est réalisé aux risques et périls du seul acquéreur sans participation de la collectivité. Financièrement, C'est donc plus qu'une épine du pied qui nous est ôtée avec cette offre, avec, sur la base de ce qui nous est proposé, des pavillons à la revente aux alentours de 180 000-185 000 € en moyenne sur des parcelles entre 500 et 900 mètres carrés.

Voilà ce qui peut être dit sur ce projet, Monsieur le Président. La délibération vous propose d'accepter l'offre du groupe GARIM.

M. Guy LEFRAND

Merci. Là aussi, c'est enfin un atterrissage en douceur sur un sujet qui nous aura mobilisés depuis six ans sans compter la mobilisation précédant notre arrivée aux affaires.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Comme d'habitude, je vais intervenir sur ce projet. Il est vrai qu'il avance et il faut qu'il avance. La question que je me pose est de savoir si nous allons pouvoir garder tous les arbres qu'il y a sur ce site. En effet, sur Evreux, nous avons eu une expérience malheureuse. Nous avons voté une délibération pour qu'aucun arbre ne soit abattu sur un site de Saint Michel, et il y en a eu au moins 30 % d'abattus et ce n'était pas n'importe quels arbres. J'aimerais que ce soir, on s'engage à ce qu'aucun arbre ne soit touché sur ce site parce que c'est un site très beau. Mon intervention était là-dessus. Je crois que les habitants de Saint-Michel tiennent à garder les arbres. Quand il y a eu les chalets star, je peux vous dire que nous avons été assez traumatisés quand nous arrivions le matin et qu'un arbre avait été coupé. C'était ma remarque, et qui me tient à cœur.

M. Guy LEFRAND

Merci. Effectivement, nous avons eu une mauvaise expérience justement avec Valorisation actifs France, qui était un des candidats. Nous les avons interpellés entre les deux tours de négociation. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles ils n'ont pas souhaité, et nous en sommes heureux, continuer leur proposition.

M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD

Pour l'ensemble des conseillers communautaires, cela va être un peu particulier car ils ne vont pas forcément tous saisir l'intérêt de nos discussions. Oui, Maryvonne, tu as raison, et j'en prends ma part, il y a eu une faille sur le projet des chalets star. Tu le sais comme moi puisque je vois les arbres tomber depuis chez moi : nous avons eu un souci. Tu l'as fort bien exprimé : nous avons vu des arbres tomber la nuit. Le soir ils étaient debout, et à 7 heures du matin, ils étaient couchés.

La réalité, c'est que nous avons pensé bêtement, et moi le premier, que le patrimoine arboré allait

être respecté et que les gens qui achetaient ces parcelles allaient le respecter, mais en fait je m'aperçois que les gens aiment la biodiversité chez les autres. Chez eux, ils n'en veulent pas. Nous avons des discussions en ce moment avec les services sur cette problématique d'abattage d'arbres, suite à l'arrêté municipal que nous avons pris, et effectivement on découvre que les arbres c'est très bien mais qu'on ne peut pas construire de maison. Quand on achète un terrain et qu'on a une obligation de préserver les arbres, effectivement, il faut faire sa maison dans le cadre de la prescription du PLUi-HD.

Pour ce qui est de cité Lafayette, nous nous engageons – nous n'en avons pas discuté mais nous sommes sur la même ligne – à conserver l'ensemble du patrimoine arboré, et au-delà de cela peut-être même à mettre en place un EBC, espace boisé classé, de manière à ce qu'il y ait une capacité à poursuivre les gens qui couperaient les arbres de façon bien plus importante juridiquement que le simple arrêté municipal que nous avons pris ; il s'agirait du tribunal correctionnel.

M. Xavier HUBERT

Un mot en complément : l'EBC fera l'objet d'une modification de notre PLUi qui va être prescrit prochainement. Nous pourrions ajuster la réglementation aux objectifs que nous poursuivons pour préserver les arbres.

Mme Isabelle COLLIN

Juste une question puisque cette délibération et la suivante n'ont pas pu être présentées à la commission. Qui prend en charge les réseaux ? C'est un sujet majeur concernant ces parcelles. Ensuite, il y a la mixité sociale : y a-t-il une part de logements sociaux prévue sur le projet et à quelle hauteur ?

M. Xavier HUBERT

Les réseaux, c'est certain, c'est le porteur de projet. Je ne sais pas si j'ai dit le chiffre : 4,2 M€. La mixité : ce sont des logements proposés à la vente. L'ensemble de l'opération sera occupée par des propriétaires occupants à un prix qui nous est annoncé de l'ordre de 180 000 €.

M. Guy LEFRAND

Sur ce sujet, les choses sont on ne peut plus claires. Il y a 42 % de logements sociaux à Evreux, il est hors de question d'en accepter davantage. Contrairement à mon prédécesseur qui avait réclamé 40 % de logements sociaux sur ce site, je ne veux pas. Avec mon conseil municipal, nous vous proposons la même chose. Pas de logements sociaux supplémentaires sur ce secteur. Je pense que nous avons suffisamment donné. La ville d'Evreux participe suffisamment à la mixité sociale pour ne pas en rajouter sur ce secteur. C'est un choix politique très clair que nous assumons.

Je vais donc mettre aux voix.

Le Conseil communautaire :

*- **ACCEPTE** l'offre du groupement GARIM, formulée dans le cadre de l'appel à projets pour la réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux ; **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à finaliser les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM une promesse de vente avec conditions suspensives, pour la réalisation du projet de requalification de la cité, protégeant au mieux les intérêts de la collectivité et sur la base de l'offre finale du candidat retenu, soit 1 million d'euros HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à signer avec le groupement GARIM, la vente définitive des biens visés dans la promesse de vente, à la levée des conditions suspensives ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet*

Evreux - Cité Lafayette - Rachat de la totalité restante à l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN)

M. Xavier HUBERT

Très rapidement, nous l'avons dit, dans le cadre de notre PAF, programme d'action foncière, avec l'EPFN, établissement public foncier de Normandie, nous devons racheter l'ensemble des lots de la cité Lafayette que l'EPFN portait pour notre compte depuis un plus de cinq ans maintenant ou cinq ans. Par conséquent, il vous est demandé de racheter au prix de 994 616,26 € l'ensemble de ces lots que nous revendrons au porteur de projet. Je précise que ce portage n'a pas donné lieu à des intérêts comme précédemment, c'est le nouveau règlement de l'EPFN.

M. Guy LEFRAND

Celui-ci étant la conséquence du précédent, je suppose que nous avons le même vote, mes chers collègues ?

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de réhabilitation de la Cité Lafayette à Evreux, le rachat anticipé auprès l'Établissement Public Foncier de Normandie des lots « 1,2,3,4,5,6,7, 8,9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 94, 95, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 156, 158, 159, 161, 162, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 194, 185, 186, 187, 188 et 189 » sur la copropriété Cité Lafayette à Evreux, moyennant le prix 994 616,26 € TTC. Les frais d'acte de notaire seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération

Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) – Prescription

M. Xavier HUBERT

Il s'agit, rapidement, de vous dire que nous devons établir un règlement local de publicité intercommunale. Pourquoi ? Parce que c'est la collectivité qui est compétente en matière PLUi, qui est également compétente pour le RLPI. A ce titre, nous devons nous préoccuper de cette question alors qu'avant c'était une compétence communale. C'est une compétence communale qu'avaient choisi d'exercer Evreux et Gravigny. C'était les deux seules communes de notre territoire qui disposaient d'un règlement local de publicité, mais ce règlement sera caduc au mois de juillet 2022. Il faut nous préoccuper dès à présent de ce nouveau règlement intercommunal.

Les objectifs que nous poursuivons dans ce règlement sont clairs. Il faut que nous encadrions les dispositifs de publicité et d'enseigne qui peuvent être dans les villes et éventuellement dans les campagnes d'EPN. Nous avons à respecter le patrimoine architectural, paysager, environnemental, mais également, à l'inverse, il faut assurer les besoins en communication des entreprises, des enseignes. Nous veillerons également dans ce règlement à limiter la pollution lumineuse, et à voir qu'il préserve également la qualité paysagère de notre agglomération.

Les étapes de cette démarche, c'est un document assez lourd. A l'instar de tous les documents structurants, une étude sera faite par un prestataire extérieur qui dressera un diagnostic. A la suite, nous réaliserons le règlement, un règlement graphique et un règlement écrit, une concertation, le bilan de la concertation, une première délibération en conseil communautaire par un arrêt de ce règlement, puis consultation des personnes publiques, enquête publique et enfin l'approbation du projet de RLPI qui viendra, nous l'espérons, dans un délai de deux années.

Il faut également que dans cette délibération, nous approuvions les modalités de la concertation. De façon un peu classique également : une page dédiée au projet RLPI sur le site internet d'EPN, de notre agglomération, possibilité d'accéder aux informations relatives au projet, et des registres pour formuler des observations ou des propositions. Il y aura une adresse mail dédiée sur cette question, et un temps de concertation lors de deux réunions publiques que nous proposons de faire dans deux secteurs de l'agglomération ; globalement un secteur nord et un secteur sud. Il y aura donc la possibilité de s'exprimer. Ce sont les modalités de la concertation.

Il y a les modalités de collaboration également, collaboration avec nous tous. Il a été vu en conférence des maires à la fin du mois de septembre que nous pourrions adopter un comité de pilotage de notre document qui serait composé des 74 communes de notre agglomération ; un comité technique avec une dizaine d'élus ; et puis il vous est demandé de désigner un élu référent au sein de vos conseils municipaux à chacun pour pouvoir assurer le suivi. Il y aura des réunions à l'agglomération, et si vous pouviez procéder à cette désignation, nous pourrions élaborer ce document de façon tout à fait collective.

M. Guy LEFRAND

Des remarques, des observations ? Là aussi, cela va être un travail de longue haleine. Vous connaissez les capacités de Xavier HUBERT à mener à bien un SCOT et un PLUi, alors un règlement de publicité intercommunal, ça va être facile pour lui.

Le Conseil communautaire :

- PRESCRIT (moins 3 abstentions) l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie ; **ARRETE** les objectifs poursuivis ainsi qu'il suit :

- Encadrer les dispositifs de publicités, d'enseignes et de pré-enseignes afin de préserver le cadre de vie. Le traitement de ces dispositifs devra faire l'objet d'une cohérence d'ensemble et devra être adapté au territoire ;
- Respecter le patrimoine architectural, paysager et environnemental en limitant l'impact des dispositifs sur le paysage et le bâti. Pour cela, des règles de densité, de format, d'implantation et de hauteurs pourront être fixées. La qualité des paysages qui constituent l'identité d'EPN devra être affirmée et valorisée par le RLPI ;
- Prendre en compte le besoin en communication des acteurs économiques locaux (industriels, agriculteurs, entreprises...). Le RLPI devra permettre de trouver un équilibre entre le développement économique et la protection du cadre de vie. Cet équilibre, entre lutte contre les pollutions visuelles et promotion de l'activité économique, devra se faire sur l'ensemble des zones rurales, urbaines ou périphériques ;
- Maitriser la publicité, les enseignes et pré-enseignes sur les principaux axes structurants du territoire, c'est le cas notamment des entrées de ville ou d'agglomération où la qualité visuelle devra être assurée ;
- Prendre en compte les nouveaux procédés en matière de publicité, d'enseignes et de pré-enseignes et les règlementer en conséquence ;
- Répondre à l'objectif du SCoT concernant la gestion de la trame noire en agissant particulièrement sur la pollution lumineuse (Objectif 3.4.1. : Veiller à l'intégration paysagère des différents projets dans leur environnement) ;
- Traiter spécifiquement les communes identifiées à vocation touristique ainsi que les abords des axes routiers les plus fréquentés qui donnent à voir sur le territoire d'EPN.

ARRETE les modalités de collaboration conformément aux conclusions de la conférence intercommunale des Maires du 29 septembre 2020 :

- Conférence intercommunale des Maires :
 - o Définition des modalités de concertation avec les communes.
 - o Analyse du rapport du commissaire enquêteur après l'enquête publique.
- Comité de pilotage du RLPI
 - o Il sera composé des 74 communes. C'est l'instance politique coordinatrice du projet. Il se réunira plusieurs fois au cours de la procédure pour choisir les différentes options proposées. Il validera également les documents lors des phases clés de la procédure.
- Comité technique du RLPI
 - o Il sera composé de 5 élus référents par périmètre.
 - o Le comité technique est l'instance en charge de l'élaboration du RLPI. Il sera en charge de la réalisation technique et administrative des documents et devra remonter les points importants au comité de pilotage.
- Conseils municipaux
 - o Un élu référent par commune devra être nommé (Maire ou Conseiller). Il sera le garant technique auprès de sa commune et sera en charge de restituer le travail auprès de son Conseil Municipal.

ARRETE les modalités de la concertation préalable au titre de l'article L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, ainsi qu'il suit :

- Création d'une page dédiée au projet de RLPI sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie
- Possibilité pour le public d'accéder aux informations relatives au projet et à son état d'avancement par le biais de la page dédiée sur le site Internet d'Evreux Portes de Normandie.
- Le public aura la possibilité de formuler des observations et propositions sur le projet de RLPI :
- par e-mail à l'adresse planification@epn-agglo.fr
- sur le registre de concertation mis à disposition au siège d'Evreux Portes de Normandie, ainsi que dans les communes membres.
- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger sur le projet. Ces réunions s'adresseront aux habitants, aux associations locales et aux autres personnes concernées (commerçants, sociétés d'affichage, enseignants).

PRECISE que la présente délibération sera affichée, pendant un mois, au siège d'Evreux Portes de Normandie ainsi que dans les communes membres et que mention de cette affichage sera publié dans un journal diffusé dans le Département et **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération-----

Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - Constitution de la commission locale

M. Xavier HUBERT

Conséquence du PLUi, l'AVAP qui était une compétence ébroïcienne devient une compétence communautaire. Avec l'AVAP, nous voulons créer une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine. D'ailleurs nous n'appellerons plus cela AVAP puisque la loi a changé. Nous appellerons cela Site patrimonial remarquable, mais la loi dit que les AVAP qui étaient engagées poursuivent la procédure initiale.

Il s'agit en fait d'une servitude d'utilité publique qui sera annexée avec notre plan local d'urbanisme. C'est une démarche partenariale entre Evreux, l'agglomération et notamment l'Architecte des Bâtiments de France, qui peut poser un certain nombre de prescriptions.

L'AVAP propose, à l'intérieur d'un périmètre à protéger particulièrement dans la ville d'Evreux, un ensemble de conseils, un cadre réglementaire un peu strict qui permettra de mettre en valeur le patrimoine de la ville. Il permettra aussi de donner des prescriptions sur le bâti, sur les formes urbaines, sur les paysages à l'intérieur de ce périmètre. Il y a trois documents réglementaires : un rapport de présentation, un règlement puis un document graphique.

La délibération spécifique, puisque nous reprenons ce dossier après la ville d'Evreux, est de constituer la commission locale AVAP avec :

- six membres élus qui exercent des compétences à l'agglomération en lien avec ces questions-là : le président Guy LEFRAND ; Françoise LUVINI qui est adjointe à Evreux à l'urbanisme et aux travaux ; Jean-Pierre PAVON, adjoint à la culture et au patrimoine ; Nicolas GAVARD-GONGALLUD, sécurité, qualité de vie et environnement ; et pour l'agglomération, Rémi PRIEZ, tourisme et grands événements ; et votre serviteur à l'aménagement du territoire ;
- quatre personnes qualifiées : un représentant de la Chambre de commerce ; de l'association importante des Amis et monuments et sites de l'Eure ; du Comptoir des loisirs ; et le CAUE ;
- trois représentants de l'Etat : un représentant du préfet ; de la DREAL ; et de la DRAC.

Voilà comment pourrait être constituée, si vous en étiez d'accord, la commission locale de l'AVAP.

Le Conseil communautaire :

- FIXE telle que ci-après la composition de la commission locale de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine :

6 élus membres de la commission :

- *Guy Lefrand – Maire d'Evreux/Président d'Evreux Portes de Normandie*
- *Françoise Luvini 5^{ème} adjointe - Urbanisme et Travaux*
- *Xavier Hubert 3^{ème} Vice-Président à l'aménagement du Territoire, au climat et à l'énergie*
- *Jean-Pierre Pavon 4^{ème} adjoint – Culture et Patrimoine culturel*
- *Nicolas Gavard-Gongallud 2^{ème} adjoint – Sécurité, qualité de vie, environnement et espaces verts*
- *Rémi PRIEZ 14^{ème} Vice-Président – Tourisme et grands événements*

4 personnes qualifiées au titre du patrimoine culturel ou environnemental local et au titre des intérêts économiques locaux :

- *Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie*
- *Un représentant de l'association « Les amis des monuments et sites de l'Eure »*
- *Un représentant du Comptoir des Loisirs*
- *Un représentant du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement*

3 représentants de l'Etat :

- *Un représentant du Préfet de département*
- *Un représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)*
- *Un représentant du Directeur Régional des Affaires Culturelles.*

Festival Environnement Génération Durable 2020 - Partenariat EPN/ALEGRA - Subvention

M. Xavier HUBERT

J'ai une certaine satisfaction à vous présenter la demande de subvention pour l'ALEGRA qui organise tous les ans le Festival de l'Environnement et qui, dans un certain nombre de nos communes, Evreux, Gravigny, Arnières-sur-Iton, le Val David, Croth cette année et Epieds pour équilibrer les interventions de l'ALEGRA, propose des débats, des ateliers, des films, des rencontres qui apportent un éclairage sur toutes les questions d'environnement et de développement durable. Le budget de cette manifestation est de l'ordre de 20 000 € et il est demandé à EPN une subvention de 4 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de participer au Festival de l'Environnement 2020, **OCTROIE** à l'association ALEGRA, porteuse du projet, une subvention de 4 000 € pour l'organisation de cette manifestation en 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à intervenir avec ALEGRA ainsi que tous les documents afférents et avenants éventuels

EPN - Transports des élèves des SEGPA - Convention EPN/Région**M. Daniel DOUARD**

Bonsoir, chers collègues, merci Monsieur le Président. Je vais vous parler de transport des élèves des sections d'enseignement général et professionnel qu'on appelle vulgairement SEGPA. Il s'agit de créer une convention entre les autorités organisatrices que sont EPN pour certains transports et la Région qui fait la même chose de son côté pour les transports de ses élèves. Comme vous le savez, cette section d'enseignement général ne fait pas l'objet d'une carte de sectorisation comme c'est le cas dans les autres sections d'enseignement scolaire. Les transports sont organisés pour les collèges et les lycées. Mais pour ces élèves un peu en difficulté, il faut les emmener dans les SEGPA qui ne sont pas forcément sur le trajet des autres collèges.

Donc nous avons à faire un accord de coordination avec la Région pour éviter de faire un doublon de transport. Chacune des deux autorités a un intérêt financier, bien sûr, à ne pas transporter certains élèves et passer pratiquement à côté des autres, et que ce soit d'autres organisations qui le fassent. Nous proposons une convention de mutualisation qui prendra effet à compter de l'année scolaire 2019-2020 pour une durée de deux ans et reconductible une fois dans la même durée, dans l'intérêt financier de nos élèves puisque ce n'est pas la peine de faire du double transport. Il s'agit de mutualiser entre la Région et l'agglomération.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** de mutualiser avec la Région Normandie les moyens roulants déployés pour les transports scolaires des élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adaptées (SEGPA) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention à passer avec la Région, ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette mutualisation de moyens

Transports scolaires 2020-21 - Ajustement des dessertes organisées par EPN**M. Daniel DOUARD**

Il s'agit également des transports scolaires des primaires, et en particulier pour les ajustements des dessertes organisées par EPN. D'un point de vue réglementaire, toutes les modifications d'un plan de transport doivent donner lieu à des délibérations de l'autorité organisatrice compétente : si nous avons modifié les horaires, les effectifs transportés, l'amélioration de la sécurité des transports, ou la création ou le déplacement d'arrêts d'autocar. En cette rentrée 2020, et en lien étroit avec chacun des maires concernés, nous avons fait des modifications sur 6 lignes :

- Baux Sainte-Croix – Les Ventes – le Plessis Grohan ;
- Coudres ;
- Bois le Roy – L'Habit ;
- La Forêt du Parc ;
- Garencières ;
- Reuilly.

Toutes ces modifications figurent en détail sur les fiches que vous avez eues, et c'est en concertation, comme je vous l'ai dit, avec les maires. Il s'agit de décider d'instaurer ces modifications du réseau de transport scolaire.

M. Guy LEFRAND

Juste un mot mes chers collègues, j'ai bien conscience qu'en cette rentrée, de nombreux sujets sont apparus et que plusieurs d'entre vous ont exprimé, et à juste titre, leur mécontentement sur les modifications de certains horaires sur le transport scolaire. Nous y travaillons en ce moment avec Daniel DOUARD et avec Monsieur LASCABETTES, le Directeur des mobilités. J'ai interpellé le président de Région lui-même à plusieurs reprises par oral mais aussi par écrit. En ce moment, c'est directement au niveau du Directeur de cabinet du Président de Région que sont traités ces sujets pour régulariser au mieux les difficultés que nous rencontrons actuellement. Chacun sait que lorsque l'Etat ou le département ne fait pas son travail, je le dis. Il faut le dire aussi lorsque la Région n'est pas efficace. Actuellement, sur ce sujet, la Région n'a pas été efficace. Nous traitons ce sujet au plus haut sommet du conseil Régional.

M. Hervé GILLES

Je reviendrais sur ce que vient de préciser le président sur les transports.

Pour votre information, Monsieur le Président, aujourd'hui nous n'avons toujours pas la validation complète des transports de nos collégiens de Miserey à Evreux. Il paraît qu'il n'y a pas assez de transports pour ramener les enfants de Miserey de Henri Dunant à Miserey. De ce fait, je tiens à vous préciser que les parents ont entamé une démarche validée par moi vers monsieur Morin. Ce qui est assez surprenant, c'est que ce courrier est arrivé en recommandé au bureau de la Région de monsieur Morin jeudi. Nous avons eu une réponse à 80 % de nos demandes en soutien avec Monsieur Lascabettes – je vais évoquer sa présence après – vendredi soir à 22 h 49. Il m'a bien été précisé qu'il fallait que nous ayons une réponse technique aux suggestions de la Région pour le 15 octobre ; ce que j'ai fait aujourd'hui. J'espère surtout avoir une réponse avant le 15, parce que je ne voudrais quand même pas mettre Keolis en difficulté. J'ai appris que ces bus ne pouvaient plus tourner à gauche, ce qui est assez gênant pour couper des voies de circulation ; ceci étant un détail.

Les chauffeurs de Keolis, c'est important, il faut que vous le sachiez, peuvent demander un droit de retrait du fait de couper la nationale 13 par la gauche, mais cela ne dérange absolument pas Keolis ni la Région que les enfants de la commune de Miserey soient obligés de traverser des carrefours pour monter dans leur transport. Cela a l'air d'être banalisé. De ce fait, cette démarche, que je crois réglée, je ne lâcherai pas Monsieur le Président, avec votre soutien. Je rappelle que le Président m'a bien soutenu.

Un technicien dans cette agglomération qui est hors pair et qui est à ma disposition du matin au soir, c'est Monsieur Lascabettes qui a fait un travail exceptionnel pour m'aider. Il faut le dire aussi parce que lorsque je ne suis pas content après lui, il le sait aussi. J'espère que le travail que nous avons fait ensemble depuis le 20 août 2020 et le 14 août 2019 sera réglé avant le 20 août 2021.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Nous sommes tous dans la même galère sur ce sujet.

M. François GONDINET

A propos du transport des lycéens, nous avons eu plusieurs contacts assez récurrents avec les services de transport de la Région pour les problèmes qui ont été rencontrés par l'ensemble des lycéens. Je parle évidemment des lycéens qui sont dans les zones rurales, c'est-à-dire en particulier dans le groupe de l'EPN. Il y a eu des anomalies de traitement, des bus qui ne passaient pas, qui se trompaient de circuit, qui ne ramassaient pas les élèves, un grand nombre de choses. Je parle surtout des lycéens, cela ne concerne pas les collégiens. De plus, nous avons observé que les circuits pratiqués par la Région avaient pris un temps assez important. Il y a des élèves qui mettent 1 h 45 ou 1 h 50 pour partir de chez eux avant le début des cours. Et ils ont des temps de transport qui sont équivalents le soir. Nous avons eu un grand nombre de retours de la part des parents d'élèves qui étaient assez inquiets. Certains élèves ont juste quinze ans, c'est quand même un peu jeune pour endurer ce rythme-là. Ces élèves rentrent le soir et ils ont encore du travail, donc il y a une certaine souffrance de la part de nombre d'élèves. Je vous dis cela, cela concerne le milieu rural, particulièrement ceux qui sont au bout. Nous avons fait remonter cela à la Région. Celle-ci a fait un gros travail sur la mise au point sur les transports. Ils avaient des difficultés. Ils ont vu les transporteurs pour remonter ces sujets. Ceci étant, les derniers retours que nous avons eus de la part des proviseurs, c'est que la Région a corrigé des anomalies, par contre elle ne prévoit aucune amélioration en termes d'horaires. Donc nous gardons toujours des transports de 1 h 50 avant le début du cours et 1 h 15, de même, pour faire Saint-André-Evreux. C'est assez important. Il y a eu une grosse contestation à propos du pôle d'échange qui a rallongé les transports, contrairement à ce que dit la Région. La Région dit que cela fait un surcoût de 4 minutes. Ce n'est pas tout à fait vrai, puisque lorsque l'on descend dans Evreux, cela fait un transfert de plus quand on remonte vers le lycée, il y en a pour plus de 4 minutes.

Ce que je dis-là ne concerne pas EPN, mais puisque nous abordons les sujets de transport en collaboration avec la Région, je m'exprimais pour rappeler ce sujet qui est un vrai problème pour les habitants.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, nous travaillons tous dans la même direction avec Daniel DOUARD et Raphaël NORBLIN. Nous sommes aujourd'hui sur une vraie difficulté. Vous l'avez dit, vous parlez des lycéens. D'une manière générale, sur les transports scolaires, c'est une compétence que nous récupérerons en 2021. Nous y travaillons d'ores et déjà avec les services afin de corriger les dysfonctionnements qui existent. Mais pour autant, sur les dysfonctionnements qui existent cette année, on ne peut pas considérer que c'est une année perdue sur le plan des transports pour les élèves. Il faut absolument que nous améliorions le système d'ici la fin de l'année. C'est ce à quoi travaillent les élus et les services de l'agglomération.

C'est pour cela que je tenais à vous préciser qu'au niveau de la Région, j'ai alerté le président lui-même sur ce sujet qui, pour moi, est un sujet majeur en ce moment, pas seulement pour notre agglomération mais sur l'ensemble du territoire de la Région Normandie. Disons-nous les choses clairement : nous avons hier une assemblée plénière et de nombreux élus des cinq départements se plaignent de la manière dont ce sujet a été géré par les services techniques de la Région.

Mme Séverine GUESNET

Monsieur le Président, je voulais relever aussi un petit souci dans les communes rurales, c'est l'arrêt du passage du car pendant les vacances scolaires pour les lycéens qui seraient en stage. Cela pose un gros problème aux familles.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous cette information ?

M. Daniel DOUARD

Oui, nous avons beaucoup d'informations puisque j'en ai cinq pages A3. C'est pour vous dire que j'ai remonté tout cela également, comme le président l'a dit. Moi-même, j'ai rencontré les services de la Région auxquels j'ai expliqué nos doléances, en ajoutant que c'était inadmissible de leur part sans aucune concertation. Tout cela, les modifications qui ont eu lieu, ont été faites sans concertation avec les maires ou avec l'agglomération. Nous avons tous appris, comme vous-mêmes, que tout cela avait été changé à la rentrée sans aucune concertation bien que la Région se flatte de la concertation avec les mairies. Je leur ai rappelé en réunion que ce n'était pas du tout la vérité. Mais ce problème-là, nous allons aussi le reprendre, comme le dit le président. Les lignes régulières, puisque c'était des lignes régulières qui appartenaient à la Région, quand elles sont dans notre territoire, nous allons les reprendre. Quand nous serons en capacité de reprendre tout cela, nous ferons des plannings en relation avec les parents d'élèves, en relation avec les maires pour remettre tout cela comme cela doit être.

Mme Séverine GUESNET

Je rejoins mon collègue aussi pour les délais. De plus, nous, petites communes, nous n'avons beaucoup de personnel, pour les maternelles, quand l'animatrice ne peut pas être dans le car pour raison de maladie ou autre, nous n'avons pas le personnel adéquat pour continuer. Je trouve dommage d'arrêter le transport parce qu'il n'y a pas la personne.

M. Daniel DOUARD

L'animatrice est obligatoire quand il y a des transports de maternelle. La loi nous y oblige. Effectivement, il faudrait avoir des personnels d'avance pour pouvoir les y mettre, mais il n'est pas évident de régler ces problèmes quand on n'est pas dans les murs dès le matin au départ des transports.

Mme Séverine GUESNET

Je veux juste dire que ce n'est pas nous, petites communes, qui avons le personnel adéquat.

M. Daniel DOUARD

Nous sommes bien compréhensifs vis-à-vis de cela. Je fais partie de ces communes rurales.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il y a encore énormément de travaux à mener sur le sujet.

M. Raphaël NORBLIN

Pour répondre à madame, nous avons lancé un appel à candidatures pour faire partie d'un groupe de travail sur la mobilité. Le sujet des jeunes qui ont besoin de se déplacer en dehors des périodes scolaires vers les pôles centraux, c'est un sujet que nous aborderons dans ce groupe de travail. Il va falloir faire que nous recensons nos besoins et qu'ensemble nous y apportions des solutions. Ça, c'est un vrai besoin qui a déjà été recensé.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce sujet a été abordé et nous aurons l'occasion d'y revenir à de nombreuses reprises. Je mets aux voix.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE diverses améliorations du réseau de transports scolaires d'Evreux Portes de Normandie en cette rentrée scolaire 2020/2021

Développement de l'intermodalité et de l'information multimodale en Normandie - Régularisation des sommes dues au Département de la Seine-Maritime

M. Daniel DOUARD

C'est une régularisation des sommes dues au département de la Seine maritime. Vous vous rappelez le contexte : Atoumod est le symbole de l'intermodalité qui a été créé entre les réseaux du transport normand. Le syndicat date de 2015. Antérieurement à la création de ce syndicat, le département de la Seine maritime était le chef de file du système d'information multimodal.

Il avait, dans le cadre du protocole de gouvernance, lancé une procédure d'appel d'offres pour un marché de fournitures et d'exploitation qui était baptisé « comment j'y vais ».

La loi NOTRe est passée par là, elle a transféré la compétence transports aux Régions à la place du Département, et le contrat inhérent à l'intermodalité ne pouvait demeurer organisé et géré par un département. Or, le Département de la Seine-maritime avait effectué des dépenses pour le développement du système d'information multimodal, en sa qualité le chef de file, au nom de l'ensemble des autorités organisatrices].

Il y a lieu aujourd'hui de régulariser des sommes qui sont dues depuis avant 2015 au Département de la Seine-Maritime. C'est un accord transactionnel qui a lié le département et chacun des membres de cette communauté Atoumod. Le montant total des dépenses exposées par le Département de la Seine maritime s'élevait à 152 198 € mais est composé évidemment entre le réseau national, la Région Normandie, les Départements de Seine maritime, de l'Eure, de la métropole de Rouen, la communauté d'agglomération du Havre, d'Evreux portes de Normandie qui représente seulement un petit bout et beaucoup de communautés, d'agglomérations, etc. Tout cela fait qu'il y a eu une répartition qui fait que les départements ont pris une grosse partie bien sûr, et la clé de répartition s'est faite sur la base du nombre de véhicules sur le transport urbain. Donc nous avons 48 véhicules, et la clé de répartition sur les 30 % restant à notre charge fait que nous devons 4 769 € au Département de la Seine maritime.

Le Conseil communautaire :

*- **DECIDE** d'indemniser le Département de la Seine-Maritime à hauteur de la contribution revenant à EPN selon la clé de répartition établie dans les statuts du syndicat mixte Atoumod pour toutes les Autorités Organisatrices de la Mobilité adhérentes, soit le montant de 4 779 € et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire*

Service Vélo - Prolongation de la durée de location maximale proposée aux usagers

M. Daniel DOUARD

Le dossier service Veloo. Vous savez qu'il fonctionne très bien, je vais vous en parler. Aussi, nous voudrions prolonger la durée de la location maximale qui a été proposée aux usagers. Pour l'instant, avec la Covid, le service Veloo était prévu pour une année, que nous avons prolongé jusqu'à 15 mois dans une précédente délibération. Aujourd'hui, nous nous apercevons que les gens voudraient conserver leur vélo pendant une année supplémentaire.

Nous avons 237 vélos, dont 3 qui sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite. N'est-ce pas Francine ? Peut-être que d'autres vont vous demander parce qu'il y a des besoins de ce côté-là.

La première flotte de 30 vélos a été louée dès le lendemain du lancement. Cela a été très demandé.

La proposition qui vous est faite, est d'augmenter la validité d'une année supplémentaire, de passer de 15 mois à 27 mois avec une hausse progressive du montant de l'abonnement. Nous nous apercevons que c'était 30 euros par mois et que si nous mettons une deuxième année, nous pourrions passer à 40 euros par mois.

Tout cela, c'est pour arriver à ce que nous remboursions les vélos qui ont coûté 1 540 € TTC et qui sont amortis sur 48 mois. Voilà ce que je voulais vous proposer pour la location de vélos qui fonctionnent très bien.

Pratiquement tout est loué, dont une grande partie à l'année, une partie au mois : 40 % en moyenne sont loués pour une année.

M. Guy LEFRAND

Sachant que dans le cadre de la même politique, vous avez voté, mes chers collègues l'accompagnement à l'achat de vélos électriques. Donc les 150 000 € que vous aviez budgétisés ont été utilisés, et nous allons dans quelques instants avec Bruno GROIZELEAU vous proposer, de mémoire, 100 000 € supplémentaires d'ici la fin de l'année. Cela explose. Comme quoi la politique qui a été votée, notamment sur le vélo électrique, fonctionne très bien au-delà des voies et pistes cyclables, même si certains les ont critiquées. N'empêche qu'elles sont là et qu'elles vont continuer à être aménagées et prolongées, de nombreuses voies cyclables vont être développées à travers l'agglomération, à l'intérieur d'Evreux, sur certains espaces en particulier dangereux. Toute cette politique de vélos que nous avons commencée avant la Covid, avant qu'on en parle beaucoup, porte ses fruits. Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter que vous ayez voté ces différentes délibérations. Encore une fois, aujourd'hui c'est donc 250 000 € qui, sur 2020, vont être investis pour accompagner nos habitants à l'achat de vélos électriques en plus de ces locations de vélos.

M. Daniel DOUARD

Pour rebondir sur les propos de Monsieur le Président, je voulais mentionner le Bonus vélo puisque c'est comme cela que nous l'avons appelé. Il a très bien marché puisqu'il y a eu 583 demandes qui ont toutes été finalisées pour une somme de 151 241 €. Cela a rapporté quand même un montant de factures aux entreprises locales qui sont, on peut les citer, les Cycles Chasserez, Décathlon, GoSport, Intersport, Le Maillon fort, qui ont toutes vendu pour 750 725 €. 750 000 € de vélos vendus ! Cela a été une affaire qui fonctionnait très bien.

Le Président vous a dit aussi que nous avons le projet de 3 grandes voies qui sont des voies vertes structurantes à l'échelle d'EPN :

- la voie romaine d'Évreux - Grosseoeuvre ;
- Evreux - Le Bec Hellouin : la section de la Cavée Boudin pour rejoindre la gare, le petit bout qui manque – il le faut, de ce côté, avant que nous ne fassions de la location directe à la gare, pour le week-end par exemple, ce sera très intéressant ;
- Evreux – Prey – Saint-André via l'ancienne voie SNCF.

Tout cela, avec une aide de dotation de l'Etat qui s'appelle la DSIL, dotation de soutien d'investissement local, pour 1,5 M€ afin de faire ces travaux.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** la SPL Transurbain à prolonger la durée maximale de location annuelle du service Vélo pour les particuliers de 1 an de plus auprès des bénéficiaires, **DEFINIT** les tarifs de location annuelle pour les particuliers, pour « l'année 2 » à :

- Tarif de location annuelle classique :
2^{ème} année à 480€ par an, soit 40€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les titulaires d'un abonnement annuel Transurbain :
2^{ème} année à 400€ par an, soit 33€ par mois.
- Tarif réduit de location annuelle pour les demandeurs d'emploi et les étudiants :
2^{ème} année à 320€ par an, soit 27€ par mois.

DEFINIT les tarifs annuels pour les entreprises comme suit :

- Entreprises domiciliées dans le périmètre de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie : 480€ / véloo / an.
- Entreprises d'EPN signataires de la charte Entreprises et Quartiers : 420€ / véloo / an.

MODIFIE le règlement du service Vélo pour tenir compte des modifications de durée de location ainsi que tout document afférent et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires ayant trait aux présentes dispositions

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) - Programmation 2020 – 2ème phase

M. Driss ETTAZAOU

Mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous, il s'agit de vous proposer des subventions dans le cadre du CISPD, conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Nous vous proposons deux opérateurs : la Cause des enfants et l'association WIMOOV. La Cause des enfants pour le projet lié à la citoyenneté et à la prévention des violences et l'association WIMOOV pour la sensibilisation et la formation des jeunes à la mobilité et sur les questions de sécurité routière. La Cause des enfants pour une subvention de 2 000 € et WIMOOV pour un montant de 7 000 €, soit un total de 9 000 €.

M. Guillaume ROUGER

Monsieur le vice-président ETTAZOUI, nous avons eu l'occasion de débattre de cette délibération en commission. Je rappelle que l'agglomération a adopté cette compétence facultative en juin 2017 au titre de la sécurité et de la prévention de la délinquance. Vous rappelez dans le document qu'un cadre stratégique territorial a été adopté pour la période 2018-2020.

Toutes ces formulations, l'adoption de compétence facultative, le cadre stratégique territorial, pourraient laisser entendre que l'agglomération entend se doter de moyens réels pour agir dans ce domaine tellement important qui est celui de la sécurité quotidienne de nos concitoyens qui vivent au sein de notre territoire.

Vous affichez de vastes ambitions avec pas moins de quatre grandes priorités pour l'année 2020 :

- la prévention des risques de délinquance des jeunes ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes et l'aide aux victimes ;
- la lutte contre les conduites à risque ;
- et la promotion de la sécurité publique.

Autant de sujets sur lesquels nous sommes tous convaincus qu'il faut agir avec vigueur.

Mais en face de ces formulations et de ces mots, de ces ambitions affichées, il y a les chiffres. Il y a la dotation annuelle que vous nous appelez à voter ce soir pour 13 000 € à l'échelle de l'agglomération. Bien sûr ces 13 000 € sont utiles, vous avez rappelé les associations que vous allez subventionner avec ces 13 000 €, et nous les voterons. Mais cela traduit tout de même une problématique d'absence d'ambition budgétaire pour cette nouvelle compétence que vous décidez d'adopter. C'est bien compréhensible, compte-tenu de la situation délicate des finances de l'agglomération. Mais il faut souligner tout de même que les enjeux de sécurité ne peuvent pas être simplement un affichage politique vidé de substance budgétaire.

Nous avons eu l'occasion d'avoir ces débats en commission, le sujet est très important. Sur la sécurité, cela nécessite une correcte articulation, une bonne coordination avec tous les échelons qui sont en charge de la sécurité, et au premier niveau l'Etat. Vous nous trouverez à vos côtés pour faire évoluer cette situation, pour essayer d'améliorer cette situation budgétaire, de travailler à vos côtés pour définir le cadre de stratégies de sécurité pour 2021-2023, puisque j'imagine que vous allez remettre sur le métier la définition de cette stratégie. Nous espérons que cette nouvelle séquence, cette compétence bénéficiera d'une réelle mutation.

M. Driss ETTAZAOUI

Je prends votre intervention comme une critique constructive et positive, c'est comme cela que je l'ai prise aussi lors de la commission. Je rappelle à l'ensemble de nos collègues élus la réponse que je vous ai apportée et que j'ai apportée aux membres de la commission, à savoir qu'avant d'engager des fonds et d'identifier un budget, il fallait d'abord que nous nous posions la question des enjeux des contrats que nous faisons, que les enjeux soient partagés. Ensuite, effectivement l'ensemble des opérations susceptibles de réduire la difficulté que l'ensemble des élus communautaires, des élus municipaux sur l'ensemble du territoire, pouvaient rencontrer. On ne peut pas mettre un budget important sans avoir d'abord posé le diagnostic et d'identifier les enjeux. J'ai donc proposé à l'ensemble des membres de la commission de se constituer en groupe de travail à l'occasion d'un séminaire. J'ai d'ores et déjà demandé aux services de prendre contact avec les partenaires concernés : gendarmerie, police nationale pour les communes qui sont hors zone gendarmerie, mais également avec le CISPDP de la ville d'Evreux, puisque vous le savez, nous avons un CLSPD et un CISPDP, pour les mettre autour de la table ainsi que l'ensemble des élus qui le souhaitent pour venir travailler sur un constat partagé, ensuite définir des priorités et en face de chacune de ces priorités, imaginer les actions qui vont venir.

Dès lors que nous aurons imaginé les actions, et dans la mesure des contraintes budgétaires de notre intercommunalité, gérer les demandes auprès du Président de l'agglomération et auprès des membres du Bureau pour les projets que nous aurons identifiés ensemble.

Le Conseil communautaire :

- DECIDE (moins 4 abstentions) au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPDP le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de 9 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- La cause des enfants : Projet « citoyenneté – Prévention des violences 2020 » 2 000 €

- WIMOOV : Spect-acteur : sensibilisation et formation des jeunes à la mobilité responsable 7000 €

Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2020 - 3ème phase

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir chers collègues, il s'agit pour cette délibération de la troisième programmation de subventions dans le cadre de la CST. Il s'agit d'accompagner quatre actions, en l'occurrence :

- celle de l'ALEGRA « On va au spectacle » ;
- la deuxième, c'est « Ebro-games », deuxième édition pour la ville d'Evreux ;
- pour le SIVU Cap Nord Est, le projet jeunesse territorial dans les 5 000 € ;
- et l'EVS L'Agora Saint-Michel pour 5 000 € .

Le total est de 25 870 €. Nous descendons à un solde de 5 000 € qui fera l'objet d'une quatrième phase de programmation.

Le Conseil communautaire :

- DECIDE au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 25 870 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- ALEGRA : On va au Spectacle : 10 000 €

- Ville d'EVREUX : Ebro-games : 5 870 €

- Centre social CAP NORD EST : Projet jeunesse territorial : 5 000 €

- EVS L'AGORA Saint Michel : Projet animation jeunesse et familiale : 5000 €-----

La PEPITE - Convention de partenariat 2020 EPN/URSSAF

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit tout simplement de valider une action qui existait déjà dans le cadre de la Pepite, avec une convention avec l'URSSAF qui intervenait déjà dans le cadre de l'information et l'accompagnement de projets pour tous ceux qui sont porteurs de projets, créateurs d'entreprise ou autre, et entrepreneurs. Là, nous demandons à l'URSSAF de concrétiser le partenariat avec une convention.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention partenariale à passer avec l'URSSAF au titre de ses interventions à la PEPITE

Association ADS INSERTION - Atelier et Chantier d'Insertion - Subvention de fonctionnement 2020

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit simplement d'un renouvellement de subvention à l'identique de 5 000 € pour l'association ADS.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association ADS Insertion et **AUTORISE** le Président à SIGNER la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels à intervenir

Association ABRI - Atelier et Chantier d'Insertion La Ressourcerie - Subvention de fonctionnement 2020

M. Mohamed DERRAR

Même dossier pour le renouvellement de subvention de 15 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association l'ABRI au titre de la Ressourcerie et **AUTORISE** le Président à SIGNER la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels

Association Départementale et d'Information sur le Logement de l'Eure - Subvention de Fonctionnement 2020

M. Franck BERNARD

Bonsoir, l'association départementale d'information sur le logement, l'ADIL, assure dans le département de l'Eure un service gratuit d'information sur le logement en particulier locataires et/ou propriétaires. En 2019, l'ADIL a dispensé sur l'ensemble du département de l'Eure 6 131 consultations individualisées à des particuliers ou des professionnels du secteur du logement. Sur le territoire d'EPN, en 2019, l'ADIL Eure a reçu et conseillé 2 153 ménages, soit 37,9 % de son activité départementale sur 6 131 consultations sur l'ensemble du département.

Au regard du budget voté par l'assemblée délibérante d'EPN le 27 juillet 2020, le montant de la subvention de fonctionnement alloué à l'ADIL de l'Eure était de 6 500 €. C'est 500 € de plus que l'année 2019. L'ADIL poursuit sa mission d'information et renforce son intervention en assurant une plus grande présence sur le terrain, avec l'ambition d'une mise en place de permanences décentralisées sur la commune de Saint-André-de-l'Eure.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire...

M. Guy LEFRAND

De voter pour Saint-André-de-l'Eure. Madame LESEIGNEUR ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** (Mme LESEIGNEUR ne prend pas part au vote) l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 500 € à l'ADIL de l'Eure, au titre de l'exercice 2020

Droit Commun - Logement Familial de l'Eure - Commune d'Evreux "Les Quinconces" - Réhabilitation de 64 logements collectifs - Garantie communautaire

M. Franck BERNARD

Le LFE engage une opération de réhabilitation de 64 logements collectifs situés rue des Quinconces à Evreux et sollicite auprès d'EPN la garantie communautaire des prêts contractés avec la Caisse des dépôts et consignations.

Les travaux prévus ont pour objet de changer l'image de l'ensemble immobilier, de revaloriser les constructions et améliorer les performances énergétiques des immeubles.

Une évolution des loyers de 5 % sera appliquée en deux temps : en 2020 à la fin des travaux, +3 % sur les loyers hors charges ; en janvier 2021, +3 % hors charges, soit une hausse des loyers comprise entre 18,09 € et 27,69 € par mois en fonction de la typologie des logements en 2021.

Après la commission habitat, la question de la compensation de la hausse des loyers a été demandée au bailleur qui a répondu que l'augmentation était compensée par la baisse des charges. Le LFE sollicite, à titre dérogatoire, que le taux de garantie d'emprunt soit de 40 % en lieu et place du taux de 20 % habituellement prévu. Le Département étant à 40 % et la ville d'Evreux à 20 %, l'objectif est de pouvoir couvrir l'ensemble du prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. En raison de l'importance que revêt cette opération de requalification de travaux d'économies d'énergie contribuant à l'amélioration du cadre de vie des locataires, et à titre dérogatoire, EPN accorde cette garantie d'emprunt à 40 %.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir...

M. Guy LEFRAND

Garantir à 40 % les prêts.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'accorder à titre dérogatoire, au Logement Familial de l'Eure, une garantie communautaire à hauteur de 40% des emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 1 012 498 euros, soit une garantie de 404 999,20 € pour la réhabilitation de 64 logements collectifs « Les Quinconces » à Evreux

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure - Subvention de fonctionnement à la JEANNE D'ARC D'Evreux

M. Claude ROYOUX

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour la partie petite enfance conclue avec la CAF de l'Eure, EPN attribue une subvention pour le fonctionnement des activités de l'association Jeanne d'Arc Evreux qui organise des actions pour le lieu d'accueil enfants-parents, afin de sociabiliser les enfants et de rassurer les parents. Il vous est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 4 500 € pour cette association.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF – pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir avec l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX »

Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de l'Eure - Subvention de fonctionnement LA FARANDOLE

M. Claude ROYOUX

Même mission pour La Farandole, Monsieur le Président, mes chers collègues. Toujours pareil, dans le cadre du contrat enfance jeunesse pour la partie petite enfance conclue avec la CAF, EPN attribue une subvention pour le fonctionnement des activités de cette association, La Farandole, qui organise des actions pour le lieu d'accueil enfants-parents dans le même système que celui que nous avons eu auparavant. Il vous est demandé d'octroyer une subvention de 11 000 € à l'association La Farandole.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 11 000 euros à l'association « LA FARANDOLE » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF – pour la partie petite enfance - et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à passer avec l'association « LA FARANDOLE »

Gravigny - Rue de la Censurière - Mme JULIENNE - Extension du réseau d'eau potable - Offre de concours

M. Alain NOGAREDE

Merci, bonsoir, c'est un sujet relativement classique. Mme Julienne qui habite à Gravigny demande la réalisation d'une extension d'eau potable afin de desservir sa parcelle rue de la Censurière à Gravigny. EPN souhaite donner un accord à la demande de madame Julienne. Il est précisé que la charge financière sera prise en charge intégralement par madame Julienne qui en est d'accord.

Donc les travaux seront réalisés assez rapidement et je pense qu'ils sont d'ailleurs en cours de réalisation.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir la parcelle OD 368 de Mme JULIENNE, rue de la Censurière à Gravigny, pour un montant estimé de 5 374,00 € HT, à réaliser avant fin décembre 2020 ; **DECIDE** de fixer, via offre de concours, la prise en charge financière des travaux par Madame JULIENNE à hauteur de 5 374,00 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'acceptation de l'offre de concours de Madame JULIENNE, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Communes de Croth et Fontaine sous Jouy - Financement des travaux de restauration écologique – Subventions - Conventions année 2020

M. Christophe ALORY

Dans le cadre de la protection des espaces naturels, EPN souhaite favoriser la préservation des espaces naturels remarquables sur son territoire, et permettre l'ouverture des sites aux habitants. A ce titre, les communes de Croth et Fontaine-sous-Jouy disposent d'une forêt communale d'intérêt. Croth offre une forêt sèche atlantique et des essences d'arbres à préserver, tel le Cormier ; remarquable. Sur Fontaine, nous avons une forêt alluviale, un milieu très rare sur notre territoire, donc à préserver.

Afin de soutenir les communes dans la réalisation de travaux de génie écologique et d'aménagement en faveur de l'accueil du public, nous proposons une subvention pour Croth de 1 500 € et pour Fontaine de 2 000 €.

Le Conseil communautaire :

- **OCTROIE** une subvention de 1 500€ TTC à la commune de CROTH, et une subvention de 2 000€ TTC à la commune de FONTAINE-SOUS-JOUY, au titre des travaux de restauration écologique de leurs forêts communales, **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les deux conventions annuelles pour le financement de travaux de restauration écologique sur les communes de CROTH et FONTAINE-SOUS-JOUY et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à **SIGNER** les courriers ou tout document lié à ces opérations

Commune de Champigny La Futelaye - Assainissement en traverse RD 556 - Rue de la Libération - Subvention d'équipement

Commune des Baux Sainte Croix - Assainissement en traverse RD 74 - Rue de la Libération - Subvention d'équipement

Commune de Normanville - Assainissement en traverse RD 155 - Allée des Oliviers - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

Les trois dossiers suivants, nous pouvons peut-être les traiter ensemble.

M. Guy DOSSANG

Tout à fait, Monsieur le Président. Je propose que les délibérations n° 34, 35 et 36 passent ensemble. Il s'agit de subventions d'équipement pour assainissement en traverse sur RD pour les trois communes suivantes : Champigny La Futelaye, Les Baux Sainte Croix et Normanville.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Champigny La Futelaye (21 000,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 556

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune des Baux Sainte Croix (11 792,55 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 74

- **ANNULE** la délibération du 15 octobre 2019 décidant le versement d'une subvention de 2 657,49€ à la commune de Normanville et **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Normanville (2 879,00 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse de la RD 155

Evreux - Desserte du Collège Jean Rostand - Travaux de réaménagement - Réalisation et financement

M. Guy DOSSANG

Ce sont les travaux de réaménagement du collège Jean Rostand. Il s'agit de définir le taux de participation de l'aménagement de desserte. Le coût global est estimé à 430 291,33 €. La clé de financement est fixée à raison d'un tiers pour les trois collectivités, c'est-à-dire le Département, la ville d'Evreux et EPN, soit 143 430,44 €.

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTÉ** le plan de financement ci-après du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

Département de l'Eure	33,33 %	143 430,44 €
Commune d'Evreux	33,33 %	143 430,44 €
Communauté d'agglomération	33,33 %	143 430,44 €

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention du projet de réaménagement de la desserte du collège Jean Rostand à Evreux

Evreux - Mur rue David - Travaux de déconstruction et reconstruction – Financement – Convention

M. Guy DOSSANG

Pour rappel, en 2018, un éboulement sur la base du mur séparant la rue David du CROUS, donc du centre Régional des œuvres universitaires et scolaires a été pris en charge par le service voirie d'EPN du fait de sa compétence. En 2019, une tempête provoquait la chute de la partie haute du mur. Suite à des inspections complémentaires, EPN a informé les représentants du quartier Tilly du danger potentiel pour le personnel. Il a donc été décidé la déconstruction et la reconstruction du mur. Une convention entre EPN et l'unité de soutien d'infrastructure de la Défense. Coût pour EPN : 155 700 € et pour l'infrastructure de la Défense, 17 100 €. C'est le prix négocié.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avec des travaux qui débuteront en février pour se terminer début juin 2021.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** le montant de la participation financière d'EPN au projet de déconstruction et de reconstruction du mur qui se situe rue David à Evreux : Evreux Portes de Normandie : 155 700 Euros T.T.C ; L'unité de soutien d'infrastructures de la défense : 17 100 euros T.T.C et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Ministère des Armées, relative au projet de déconstruction et reconstruction d'un mur rue David à Evreux

Centre-bourg de Chavigny Bailleul - Etude d'aménagement - Délégation de maîtrise d'ouvrage – Convention

M. Guy DOSSANG

Dans le cadre de la politique d'aménagement des centre-bourgs, il est nécessaire d'établir une convention afin de déterminer les conditions dans lesquelles la commune de Chavigny Bailleul délègue à EPN la maîtrise d'ouvrage d'une esquisse d'aménagement.

Le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune de Chavigny-Bailleul, dans le cadre de l'opération d'aménagement situé dans le centre-bourg de la commune

Saint André de l'Eure - Création d'une déchèterie - Acquisition de terrains

Mme Rosine COULONG

Bonsoir à toutes et à tous, Monsieur le Président, depuis plus de deux ans, nous avons lancé des travaux de réhabilitation des déchèteries sur notre territoire. Nous avons déjà réalisé celle d'Arnières-sur-Iton, du Val d'Iton. Actuellement c'est Saint-Laurent à Guinchainville qui est en finalisation. Nous devrions pouvoir réintégrer Guinchainville courant novembre. Nous avons un problème avec la déchèterie de Saint-André-de-l'Eure qui ne correspond à aucune possibilité d'agrandissement. Nous avons demandé au Maire de Saint-André-de-l'Eure la possibilité d'avoir un terrain, et celui-ci nous a été proposé, à titre gracieux, pour la création d'une déchèterie sur une parcelle AH3 d'une superficie de 8 000 mètres carrés. Nous remercions vivement la mairie de Saint-André.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de Saint André de l'Eure, à titre gracieux, pour la création d'une déchèterie, une partie de la parcelle AH n°3 d'une superficie d'environ 8 000m², les frais de notaire et de géomètre étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

La Chapelle du Bois des Faulx - Création d'un éco Point - Acquisition de terrains**Mme Rosine COULONG**

La Chapelle du Bois des Faulx où nous créons un Ecopoint qui nous a été demandé depuis très longtemps.

M. Guy LEFRAND

Là aussi, merci à la commune de La Chapelle du Bois des Faulx.

Mme Rosine COULONG

Qui nous met un terrain à disposition gracieusement.

M. Guy LEFRAND

Le terrain était abandonné, mais surtout l'Ecopoint depuis très longtemps. Nous sommes heureux de le voir aboutir désormais.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE D'ACQUERIR** de la Commune de La Chapelle du Bois des Faulx, à titre gracieux, pour le projet de création d'un Eco Point, une partie des parcelles ZA 142 d'une superficie de 4 080 m² et ZA 148 d'une contenance de 1 463 m². Les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique de vente et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

Partenariat avec NGaba/Kinshasa en République Démocratique du Congo - Charte Ville d'Evreux/EPN/Kinshasa/Eure Congo**M. Guy LEFRAND**

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle la signature d'une charte entre la ville d'Evreux et Kinshasa au Congo. Il s'agit, dans l'accompagnement de la coopération internationale qu'Evreux mène avec certains pays, certaines villes et certaines zones d'Afrique, d'accompagner NGaba qui est une des communes de Kinshasa et représente environ 280 000 habitants. Pourquoi le passons-nous aujourd'hui au conseil communautaire ? C'est parce qu'il est proposé que certains de nos agents spécialisés notamment dans l'eau, dans l'assainissement ou dans les déchets puissent se rendre sur place pour accompagner cette commune dans son développement. Cela fait partie notamment des axes stratégiques entre la France et le Congo. L'idée est non pas d'amener de l'argent, mais d'amener des compétences, et les compétences de nos agents étant largement reconnues, il vous est proposé que nous puissions envoyer ces agents sur site.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je m'abstiendrai tout simplement parce que dans les actions à mener en 2019, il est notifié de créer une action en commun avec Caritas, le Secours populaire sur Evreux pour lever des fonds. Je me suis renseigné auprès de la responsable du Secours populaire d'Evreux parce que connaissant un peu le Secours populaire, je sais que quand il y a des actions internationales c'est le siège à Paris qui s'en occupe et pas les départements. Cette personne m'a dit qu'elle n'avait eu aucun contact avec l'association porteuse de ce projet. Elle demande que soit retirée cette phrase puisqu'il n'y a aucun contact, aucun travail du Secours populaire de fait.

M. Driss ETTAZAOUI

Je ne sais pas quelle est la nature des contacts qui ont été pris, mais pour avoir reçu la délégation à Evreux et leur avoir fait visiter l'hôtel d'agglomération d'Evreux, le bureau du président de l'agglomération d'Evreux, il y avait bien des personnes de chez Caritas quand nous avons fait les présentations. Je vous le dis parce que j'en ai encore le souvenir.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je parle du Secours populaire. Effectivement, Caritas je ne les connais pas.

M. Guy LEFRAND

Caritas, c'est le nom international du Secours catholique.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Chacun a ses réseaux. Moi, je dis que le Secours populaire n'a jamais été contacté, jamais.

Pour la phrase, vous enlevez Secours populaire et c'est bon.

M. Guy LEFRAND

A vos ordres, madame HANNOTEAUX. Il n'y a aucun problème.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

C'est important. On ne peut pas mettre le nom d'associations si elles n'ont pas été consultées.

M. Guy LEFRAND

Absolument, Madame HANNOTEAUX. Ce qui est le plus important dans cette délibération, c'est que nos élus et agents qui sont des gens de qualité soient volontaires pour accompagner le développement de communes en Afrique et qu'elles soient volontaires elles aussi pour le demander.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Là-dessus, il n'y a pas de problème. Je suis d'accord, évidemment. Mais sur le Secours populaire, je ne trouve pas cela normal.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. Nous allons retirer le nom du Secours populaire qui vous est réservé.

Le Conseil communautaire :

*- **AUTORISE (moins 4 abstentions)** Monsieur le 1^{er} Vice-président à SIGNER la Charte de partenariat à passer avec la ville d'Evreux, NGaba et EureCongo*

Direction de la Propreté, déchets, parc motorisé - Chef de service "gestion du parc motorisé" - Recrutement d'un agent contractuel

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant : il s'agit du recrutement d'un agent contractuel comme chef de service de la gestion du parc motorisé. Habituellement, les recrutements ne passent pas par le conseil communautaire. Cette fois-ci, nous devons le passer parce qu'il est proposé un recrutement de trois ans. Habituellement, les recrutements se font sur la base de maximum un an. A partir du moment où il faut trois ans, nous devons le passer au sein du conseil communautaire.

Un agent est déjà en poste actuellement et nous proposons de le garder pour trois ans supplémentaires, en accord avec lui.

Le Conseil communautaire :

*- **DECIDE** la création d'un emploi de chef de service gestion du parc motorisé pour exercer les missions ou fonctions dévolues à son poste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'emploi du niveau de la catégorie B compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-2°), **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :*

- *Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne sera reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée*
- *L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de la gestion de parc automobile (administrative et financière) et de la réglementation technique liée à l'automobile. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie B sur le cadre d'emploi de technicien, eu égard aux missions citées ci-dessus*

Soutien au sport de compétition de haut niveau - EVREUX VOLLEY-BALL - Subvention 2020

Soutien au sport de compétition de haut niveau - ST SEBASTIEN SPORTS HAND BALL - Subvention 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Pour le sport de haut niveau, deux délibérations, n° 44 et 45. La délibération n° 44 est pour Evreux volley-ball. Nous allons voter une subvention de 20 000 €. Pour l'instant, 10 000 € ont été versés. C'est donc la délibération pour leur verser le solde des 10 000 €.

La suivante, je le fais tout de suite, c'est pour Saint-Sébastien sports hand-ball où une subvention de 6 000 € a été décidée. Nous avons versé pour l'instant 3 000 €, c'est donc pour verser le solde des 3 000 €.

Le Conseil communautaire :

*- **OCTROIE** une subvention de 10 000 € à l'association « Evreux Volley-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent*

- **OCTROIE** une subvention de 3 000 € à l'association « Saint-Sébastien Sports Hand-ball », solde de la subvention 2020 et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat visant à définir les relations de parrainage et de communication, ainsi que tout avenant et document afférent

Budget supplémentaire 2020

M. Bruno GROIZELEAU

Le budget supplémentaire, je vais le faire court. Comme je vous l'avais dit, le BS cette année est très léger puisque nous avons l'avons anticipé avec la Covid avec des dépenses qui ont été faites à partir d'avril-mai. Nous retrouvons simplement dans ce BS des ajustements.

Si je prends le budget principal en recettes, nous avons une somme qui est venue de la CAF pour des places disponibles dans les crèches.

Nous avons aussi des refacturations aux communes : tout ce que nous avons acheté à EPN est refacturé par l'intermédiaire de la centrale d'achat. Il y a eu un mouvement, je vous l'avais dit, puisque les résultats de 2019 étaient bons, nous n'avons pas eu besoin de la subvention d'équilibre pour la mobilité. Dans les dépenses, nous avons des ajustements pour les frais de personnel et pour le remboursement de prestations de nettoyage entre Evreux et EPN ; nous les avons donc passés en dépenses. Il y a aussi une hausse des tarifs SETOM de 2 € par habitant, soit 230 000 € qui ont été passés dans ce budget supplémentaire.

En investissement, vous trouvez 1 M€ de plus. Ce sont les travaux sur le cabinet dentaire où nous anticipons ; nous avançons plus vite que nous ne le pensions. Des bennes n'étaient plus aux normes et il a fallu acheter des bennes pour 100 000 €. Et puis un poste qui a un peu explosé, ce sont les PC pour le télétravail : nous avons rajouté 50 000 €. Nous avons quand même 800 personnes qui sont en télétravail.

En ce qui concerne les autres budgets, vous avez vu tous ces documents, je ne vais pas le commenter ligne à ligne, nous avons déjà vu cela avec le compte administratif. A noter sur le budget mobilités, nous en avons parlé tout à l'heure, mais je me suis trompé : une subvention supplémentaire non pas de 100 000 € mais de 150 000 € pour l'acquisition de vélos pour les particuliers. C'est une subvention qui est portée à 150 000 € supplémentaires.

Voilà sur le budget supplémentaire ce que je voulais dire vite résumé, Monsieur le Président

M. Guillaume ROUGER

Merci monsieur le vice-président GROIZELEAU, nous avons aujourd'hui avec ce budget supplémentaire une vision totale de l'exercice budgétaire à l'échelle de l'agglomération dans une année, vous l'avez rappelé, qui était un contexte particulier et qui a nécessité des efforts budgétaires liés à la crise sanitaire et au contexte que nous connaissons tous. Cette vision globale de l'exercice budgétaire donne quand même le vertige quand on regarde les chiffres. Pas besoin d'être un expert de la matière financière et de l'ingénierie comptable pour voir que la tendance n'est pas bonne et que les finances sont en surchauffe. Quels sont les outils que nous avons à notre disposition pour observer simplement la situation budgétaire et financière de notre agglomération ? Ce sont les ratios. Ce n'est pas un hasard, mes chers collègues, si les documents comptables de l'ensemble des collectivités locales imposent ces mêmes ratios de manière uniforme et homogène, et ils sont présentés dans les premières pages de ce budget.

Je vous renvoie donc à la page 4 de ce budget supplémentaire où vous trouvez l'ensemble des ratios de notre agglomération. Sur le budget principal notamment, que constate-t-on très simplement ? Nous dépassons, nous explosons la plupart des ratios comparés à la moyenne de la strate :

- 73 % de dépenses de fonctionnement de plus que la moyenne de la strate ;
- 37 % de recettes d'imposition directe de plus que la moyenne de la strate ;
- 150 % de dépenses d'équipement de plus que la moyenne de la strate alors même que, je le rappelais tout à l'heure, nous ne parvenons pas à concourir pour faire de notre territoire un partenaire des JO2024 quand d'autres, plus près de nous, y parviennent ;
- 100 % d'en-cours de dettes de plus que la moyenne de la strate.

Je ne ferai pas de commentaire puisque vous allez penser que j'insiste. Le seul ratio finalement positif, c'est celui de la dotation globale de fonctionnement qui souligne l'engagement de l'Etat, continu, à soutenir notre territoire avec une DGF supérieure à la moyenne de la strate.

Cela donne l'état de nos finances. C'est ce que nous devons avoir en tête, cet état de la situation financière de l'agglomération, quand nous sommes amenés à délibérer, à voter. C'est ce qui met en perspective les arguments que je développais tout à l'heure à l'occasion du projet de ZAC du Long Buisson : nous devons, sur l'ensemble de nos sujets, nous astreindre collectivement à une exigence d'efficacité maximale dans nos investissements.

Il s'agira sans doute parfois d'investir plus lorsque le besoin d'équipement est aussi criant, et je le disais tout à l'heure, un bassin de piscine de 50 mètres...

M. Guy LEFRAND

Décidément, c'est une obsession.

M. Guillaume ROUGER

C'est un sujet important pour le développement de notre territoire, Monsieur le Président.

M. Guy LEFRAND

C'est sûrement le plus important.

M. Guillaume ROUGER

Non, ce n'est pas le plus important. C'est un équipement qui est structurant et qui doit nous permettre de retrouver notre rang. J'espère sincèrement que nous y parviendrons, et c'est bien un exemple parmi d'autres cet investissement. Je crois que c'est Churchill qui disait qu'un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté. Nous avons des difficultés d'ordre budgétaire et financier, mais il faut qu'au gré de nos investissements, de la sélection, de la priorisation de nos investissements, nous soyons des optimistes à la manière de Churchill.

M. Bruno GROIZELEAU

Je ne vais pas répondre à tout ce qu'a dit monsieur ROUGER. D'abord, je l'encourage à venir à la commission des finances pour que nous en débattions. Il n'a pas pu venir la dernière fois, il s'excuse. « Surchauffe », cela me rappelle quelqu'un. J'espère que ce sera un autre terme la prochaine fois parce que c'était son terme pendant les trois dernières années, et vous voyez nous sommes toujours là. Les résultats, le compte administratif que je vous ai présenté au mois de juillet n'est pas en surchauffe, il est encore très bon.

Sur les ratios, il faut faire attention. Quand vous dites que ce n'est pas bien d'avoir des dépenses d'équipement supérieures à la strate, moi j'en suis fier. Je suis fier d'avoir dépensé plus pour les communes que la strate. S'il y a des communes qui ne dépensent pas, ce sont des communes qui vont mourir. Ensuite, il faut savoir dépenser, vous avez tout à fait raison.

De plus, il faut faire attention aux ratios parce que vous avez des emprunts d'équilibre. Vous savez ce que c'est qu'un emprunt d'équilibre. Quand on prend le BS, nous avons rajouté des choses. Nous n'avons pas été jusqu'à retirer des choses. Or, je suis persuadé que nous n'allons pas dépenser 100 % des lignes budgétaires que nous avons mises en investissement. D'habitude, on arrive à 70 %. Cette année, si nous sommes à 50-55 %, ce sera bien. Donc si vous modifiez cela, les ratios vont diminuer de même. Voilà ce que je peux dire.

Quant à l'avenir, justement avec le groupe de travail que je vais monter, et j'en ai parlé à la commission des finances, nous allons faire ce plan à moyen terme qui va nous permettre de savoir où nous allons. Nous n'allons pas partir comme ça et dire tous les ans « tiens on va investir, qu'est-ce que cela va donner demain ? ». Je me suis donc engagé. Ce sont des actions que j'ai présentées au président. Nous allons faire un plan à moyen terme le plus vite possible.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais juste compléter, si vous le permettez, votre comparaison sur les strates. Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. Les strates que l'on nous met en avant à chaque fois, c'est une comparaison sur un nombre d'habitants. Mais derrière ce nombre d'habitants, ce serait bien de regarder les compétences exercées par ces agglomérations. Vous verrez que cela fait varier énormément les investissements.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions.

M. Philippe GUILLEN

Ce que nous avons entendu, c'est de votre côté, tout va bien, et du côté de monsieur ROUGER, il faut citer Churchill pour savoir si tout va bien ou tout va mal. Mais le sujet est quand même important. Je n'ai pas compris quels étaient les axes. Quels sont vos axes stratégiques pour réduire le niveau d'endettement dont tout le monde pourra convenir qu'il est très élevé ?

M. Guy LEFRAND

C'est l'objet du budget, ce n'est pas l'objet du budget supplémentaire.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce n'est pas au budget supplémentaire. Réduire l'endettement, cela veut dire que nous n'empruntons plus. Moi je ne pars pas du principe que nous sommes en surchauffe. Ce sont des expressions que j'entends, mais prouvez-moi que nous sommes en surchauffe. Le seul moyen d'être en surchauffe, monsieur...

M. Philippe GUILLEN

Je n'ai pas employé le mot.

M. Bruno GROIZELEAU

Je reprends un mot. Vous me dites que nous sommes surendettés parce que monsieur ROUGER parle de surchauffe.

M. Philippe GUILLEN

Absolument pas.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour être en surchauffe, monsieur, il faudrait que l'autofinancement brut ne couvre plus les remboursements. Le jour où cela ne passera plus, là nous serons en surchauffe. Aujourd'hui nous ne sommes pas en surchauffe et je ne vois pas pourquoi nous arrêterions d'investir.

M. Philippe GUILLEN

Je n'ai pas du tout employé ces termes. J'ai juste dit que le sujet de la dette est un sujet important et qu'il fallait le saisir de façon apaisée et tranquille. Je vous demandais juste si les ratios que nous avons aujourd'hui vous semblent bons, je n'en juge pas, que seront-ils l'année prochaine ? Vont-ils évoluer dans le sens d'une baisse ou d'une hausse ?

M. Guy LEFRAND

Nous en parlerons dans le cadre du budget.

M. Bruno GROIZELEAU

Je vous le dirai au moment des budgets, mais je vous le dis, le plus important c'est de savoir rembourser ce que nous devons et de sécuriser la dette. Ce sont mes deux axes.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE (moins 9 voix contre et 2 abstentions) le Budget Supplémentaire 2020 équilibré ainsi qu'il suit :

SYNTHESE Budget supplémentaire	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2019 reporté		13 214 842,86 €		7 158 412,93 €
Restes à réaliser 2019	16 388 238,54 €	7 304 767,16 €		
Propositions nouvelles 2020	4 722 845,00 €	591 473,52 €	7 723 587,93 €	565 175,00 €
TOTAL DU BUDGET	21 111 083,54 €	21 111 083,54 €	7 723 587,93 €	7 723 587,93 €

Budget supplémentaire 2020 - Modifications d'AP/CP**M. Bruno GROIZELEAU**

Il est 21 h 35, modification des AP/CP. Les AP/CP vivent, ce sont un peu les plans à moyen terme, c'est-à-dire que l'on a un projet, on sait qu'il ne va pas être réalisé en un an, et au lieu des restes à réaliser, on les met quand même et cela permet de suivre sur le nombre d'années. Donc cela vise une autorisation de programme.

Vous avez les modifications d'AP/CP. Je ne vais pas les prendre une par une, mais vous avez une création. Nous en avons parlé tout à l'heure. La création d'une AP/CP pour la ZAC Saint-Louis. Vous voyez qu'il y a noté 6 316 703 € au total et qu'il n'y a rien sur cette année 2020. Nous commencerons à dépenser en 2021, 800 000 €, puis 800 000 € en 2022, etc. C'est cela les AP/CP.

Le Conseil communautaire :

- ADOPTE divers ajustements d'AP/CP et d'AE/CP dans le cadre du budget supplémentaire 2020 :

Budgets Principal, Eau et Assainissement - Créances irrécouvrables**M. Bruno GROIZELEAU**

C'est une délibération qui fâche tout le temps. Ce sont les créances irrécouvrables. Cela me gêne toujours. Nous avons reçu, à la demande de notre percepteur, un état à passer en créances éteintes. Créances éteintes, c'est-à-dire que nous ne récupérons rien du tout. Quand c'est en non-valeur, on a encore une petite chance que la situation s'améliore, mais en créance éteinte, c'est poubelle. Sur le budget principal, nous passons 7 311,32 €, sur le budget eau 324 442,59 €, et sur le budget assainissement 31 391,03 €.

Un petit mot : ce n'est pas sur une année budgétaire. Nous remontons à plusieurs années puisque le percepteur fait le travail, et c'est quand il arrive au bout du bout, qu'il ne peut plus rien faire, qu'il nous demande de les passer.

Je donnerai seulement un ordre de grandeur sur les recettes eau sur une année, c'est 12 millions – à comparer aux 324 000 €, qui donnent le tournis évidemment. Mais le budget eau, c'est quand même 12 millions par an de recettes, et c'est sur 4-5 ans que nous passons les 324 000.

Le Conseil communautaire :

- **ADMETTRE** en créances éteintes les sommes de :

Total budget principal	7 311,32€
Total budget annexe eau	324 442,59€
Total annexe assainissement	31 391,03€

Durées d'amortissement applicables à compter du 1er janvier 2021**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération suivante ce sont les durées d'amortissement. Nous sommes obligés de passer en conseil communautaire les durées d'amortissement. Nous avons passé avant la fin du mandat cette délibération pour le budget principal. Nous ne l'avons pas passée pour le budget annexe de l'eau, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Ce soir c'est chose faite, je vous le présente. Il n'y a rien d'exceptionnel, vous avez derrière les durées proposées et vous trouvez les amortissements traditionnels.

Le Conseil communautaire :

- **FIXE** pour les catégories de biens ou les biens renouvelables acquis à compter du 1er janvier 2021, les durées d'amortissement et le mode d'amortissement détaillés selon les annexes du présent rapport, pour les budgets EPN, **AUTORISE** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500€ et **APPROUVE** l'application de la règle de calcul du coût moyen pondéré sur la valeur nette comptable pour la sortie des biens acquis par lot

Attribution de fonds de concours d'investissement aux communes**M. Bruno GROIZELEAU**

La délibération qui fait plaisir. Un petit mot pour vous dire que ce soir, nous allons passer 82 dossiers. Cela va d'un montant de plus de 200 € à 226 000 €. Le total ce soir c'est 761 000 €. Restent disponible pour le dernier conseil de décembre 578 000 €, et nous aurons dépensé comme tous les ans 99,99 % de notre budget.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après :

- 952 €, soit 20 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de tableaux numériques et d'ordinateurs portables pour l'école (financement DETR et Département),
- 3 754 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'éclairage du stade (financement DETR et Département),
- 11 955,38 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour les travaux d'accessibilité au stade et de ses locaux (financement DETR et Département),
- 886,23 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'alarme incendie de l'école maternelle (financement DETR et Département),
- 806 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la sécurisation de l'ALSH (financement DETR et Département),
- 6 797,45 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour la pose de barrières en bois rue du Moussel (Refus DETR),
- 320,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- 271,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition d'un panneau d'affichage,
- 1 228,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un broyeur,
- 825 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation d'un évier à l'école,
- 2 608,83 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement des moteurs des volets roulants de la mairie,
- 810,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour l'acquisition d'une débroussailleuse à batterie,
- 4 225 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la consolidation d'une berge de la mare derrière l'école (Refus Département),
- 4 020 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la restauration et la mise aux normes électriques du système campanaire de l'église,

- 1 700 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement d'une borne incendie au Hameau des Rosières,
- 10 657,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'agrandissement du parking rue des écoles,
- 769,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 1 347,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour le remplacement de la porte de la mairie,
- 1 719,00 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la réfection des murs du cimetière,
- 895 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'acquisition de matériel informatique,
- 2 265 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour la restauration et la pose de la croix de la chapelle,
- 1 715 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune Droisy pour la pose d'une bouche incendie au Hameau Panlatte,
- 1 450 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Emalleville pour le remplacement d'un poteau incendie,
- 9 284,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la réhabilitation d'un logement communal,
- 34 992 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la mise en place de la vidéosurveillance (Refus FIPD),
- 3 906,49 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de rideaux occultants pour l'école (Refus DETR),
- 2 568,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour l'acquisition et la pose de jeux extérieurs (Refus DETR),
- 226 470,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la construction de deux logements communaux (Refus Etat et Département),
- 12 331,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition d'un camion utilitaire,
- 949,50 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'alarme anti intrusion à la Maison des Solidarités (financement DETR et Département),
- 208,22 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grosseoeuvre pour l'acquisition de mobilier spécifique pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap visuel à l'école,
- 27 210,90 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'installation de la vidéoprotection (financement FIPD),
- 12 233,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Guichainville pour l'acquisition de matériels informatiques et logiciel (Refus Etat),
- 1 959,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la réfection des grilles du portillon du cimetière et du monument aux morts ainsi que le nettoyage et la peinture du monument,
- 912,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'un défibrillateur,
- 2 465 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-bois-des-Faulx pour les travaux du virage de la mairie pour la sécurisation des piétons,
- 625 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée à la salle des fêtes,
- 547,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour le recyclage d'une tôle en fibro ciment,
- 7 527,50 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx pour l'installation de caméras de vidéoprotection (financement DETR et Département),
- 1 117,50 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un groupe de broyage pour la tondeuse (financement DETR),
- 3 270 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une automotrice (financement DETR),
- 2 001 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la mise aux normes du paratonnerre et la sécurisation des feuillards de l'église (financement DETR),

- 19 310,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la démolition d'une maison pour la réalisation d'un parking public,
- 31 535 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour la réalisation d'un parking public,
- 285,39 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la mairie,
- 371,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur pour l'école,
- 168,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'une vitrine d'affichage pour l'école,
- 1 311,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour la fourniture et la pose d'un portillon et d'une dalle béton,
- 2 161,13 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Forêt-du-Parc pour le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes,
- 5 526,46 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les aménagements au cimetière (allées, abri à déchets et marquise de l'église),
- 5 575,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-Fuguet pour les travaux d'isolation et d'aménagement de la mairie,
- 2 400 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la remise en état de la mare impasse du Pouillet,
- 865,08 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,
- 217 892,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Vieil-Evreux pour l'aménagement du centre bourg (Refus Etat et Département),
- 2 060 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour le cheminement piétonnier,
- 2 792,69 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la rénovation du logement communal de la boulangerie,
- 526,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de la clôture de la salle des fêtes,
- 5 605,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour l'insonorisation de la cantine,
- 642,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Lignerolles pour le remplacement de l'éclairage de la salle de classe,
- 368,30 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'éclairage de la sente menant au stade,
- 1 462,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la création de huit cavurnes sur dalles,
- 736,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les stores du couloir de la classe maternelle,
- 472,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 4 294,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour les travaux de couverture de l'école,
- 1 885,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un columbarium,
- 2 083,33 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour le remplacement des lavabos des bâtiments scolaires,
- 1 405 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour la clôture de l'allée du terrain des sports,
- 625,70 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mousseaux-Neuville pour l'acquisition de divers équipements électroménagers du groupe scolaire,
- 984 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition d'une armoire froide pour la salle polyvalente,
- 3 245 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour le chauffage de la garderie,
- 2 473,18 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour les huisseries de la mairie (financement DETR et Département),
- 1 110,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de panneaux de signalisation,

- 14 256,07 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'aménagement intérieur de la supérette (financement DETR et Département),
- 5 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour l'acquisition de tablettes numériques pour l'école,
- 2 816,68 €, soit 32% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en conformité du poste de police municipale (financement DETR),
- 598 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la pose de volets roulants dans une classe,
- 688,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 2 399,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour la réalisation d'un nouvel espace cinéraire,
- 845,36 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour la restauration d'anciens registres d'état civil et la reliure des derniers,
- 392 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'une protection plexiglas à l'accueil de la mairie,
- 2 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la mise en place d'un poteau incendie sente Désiré Doucerain,
- 1 471,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, votre collègue monsieur le maire Hervé GILLES voulait poser une question.

M. Hervé GILLES

A la dernière conférence des maires, j'avais évoqué en fin de conférence les gens du voyage. Vous voyez de quoi je parle. Je vous avais prévenus que ces gens du voyage allaient arriver à Miserey. C'était le mardi, et le mardi suivant ils étaient arrivés. J'ai contacté monsieur GAVARD-GONGALLUD qui s'est dépêché de me répondre et de mettre des choses en phase. Mais en arrivant ils étaient 35 caravanes et aujourd'hui nous sommes à 60. C'est un aller-retour quotidien. Je sais que c'est un serpent de mer au niveau de la collectivité, mais je pense qu'à l'endroit où ils se trouvent, c'est-à-dire sur la bio-pépinière 2, aujourd'hui ils sont sur les terrains. Avant ils restaient sur la partie routière. Ils sont en train de s'installer. Ils s'installent sur des terrains de l'agglomération. Quand les premiers voyageurs étaient arrivés au mois de mars 2020, monsieur Demée était venu, encadré avec moi et avec la gendarmerie, et il avait établi un protocole par lequel ils devaient partir sous quinze jours. Je sais bien, c'est long. Président, je souhaiterais que l'agglomération revienne rapidement à Miserey et que nous puissions recommencer ce protocole si c'est possible avec l'intervention des forces de l'ordre parce que je ne sais plus quoi dire aux habitants de la commune, si ce n'est que nous allons payer la facture d'eau, nous allons encore payer la facture d'électricité. Je vous laisse imaginer : soixante caravanes, ils sont à peu près quatre par famille. Vous calculez la consommation électrique et la consommation d'eau de la fin de l'année. Nous allons régler à EPN pour l'eau et puis à ENEDIS pour l'électricité. Je pense qu'il va falloir retravailler sur ce dossier. Je sais bien que je me réveille un peu après les autres puisque cela existait avant que je sois maire ; c'est le deuxième mandat. Il va falloir prendre le dossier à bras le corps. Aujourd'hui c'est Miserey, demain ce sera où ? Ils sont partout. Ce n'est pas le fait qu'ils soient gênants, c'est comment ils peuvent s'installer aussi rapidement sans que nous intervenions efficacement.

M. Guy LEFRAND

Nicolas est parti, mais c'est un objet, vous le dites vous-même, qui fait l'objet de toute notre sollicitude. Nous essayons de travailler en permanence les uns avec les autres. C'est un sujet récurrent que nous avons et que nous aurons encore. Nous avons aujourd'hui une aire d'accueil sur laquelle ils ne s'installent pas. Nous aurons bientôt, je l'espère, une aire d'accueil grand passage sur laquelle ils seront dirigés. Au-delà, c'est l'éternel problème de la réactivité de la gendarmerie et de la justice, avec lesquelles nous essayons de travailler. Aujourd'hui, nous avons un préfet qui est, quand il le peut, assez réactif.

Mes chers collègues, notre conseil est terminé, je vous remercie d'avoir accepté ces conditions difficiles quant à la tenue de nos débats. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 21 h 40.